

HISTOIRE &

TRADITIONS POPULAIRES

Bulletin publié par le Foyer Rural le Billot, 14 170 L'Oudon



Fabrication de lattes au moyen du fendoir

THE UNIVERSITY OF CHICAGO LIBRARY

THE UNIVERSITY OF CHICAGO LIBRARY
1875

THE UNIVERSITY OF CHICAGO LIBRARY
1875

THE UNIVERSITY OF CHICAGO LIBRARY

HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES

Mars 1996 - N° 53

Sommaire

Exposition Georges Ploquin		p. 3
L'enfant dans les sociétés anciennes	Michel Cottin	p. 5
Cahier de doléances de Saint-Georges-en-Auge	Almir Bellier	p. 25
Un héros pétruvien	Claude Lemaitre	p. 28
Testament de Benoist Hervieu, 1524, Mittois	Jack Maneuvrier	p. 33
Histoire de la commune de Tôtes	J. Pépin	p. 35
L'école de Mittois pendant la guerre	Jean Denis	p. 41
Ferdinand Barbedienne	Jack Maneuvrier	p. 43
Etude de quelques monuments aux morts de la région de St Pierre-sur-Dives	3ème Techno Collège St Pierre/Dives	p. 53
Notes de toponymie normande Les noms d'enseigne et la toponymie (2)	D. Fournier	p. 53

Imprimerie Spéciale: FOYER RURAL LE BILLOT
N° de publication: ISSN 0298 6728
Nombre d'exemplaires: 500

Responsables de publication:

Gérant: Jack MANEUVRIER

Membres: Almir et Ginette BELLIER, Dominique BORDEAUX, Arlette et Yvon BOUILLE, Denise BOURGAULT, Eric et Raymonde BOURGAULT, Thierry et Paulette BRICON, Henri CALLEWAERT, Michel et Marie-France CHANU, Jean et Yvette DENIS, Pierre et Brigitte FERRAND, Dominique FOURNIER, Pierre et Christiane GIRARD, Jean et Marie GODET, Gérard et Chantal GUILLIN, Marie-Thérèse HUGOT, Pierre LANGUE, Danie MANEUVRIER, Christophe MANEUVRIER, Michel NIGAULT, Jacqueline PAVY, Odile PLEKAN, Philippe et Michèle SORIN, François et Colette WEBRE.

Exposition Georges PLOQUIN

Quelques chuchotements, des pas feutrés... Le public se tait pour ne pas troubler l'atmosphère intimiste dans laquelle nous font pénétrer les pastels et les huiles de Georges PLOQUIN.

Fascination... Le mot n'est pas trop fort pour évoquer le rapport qui s'établit entre le spectateur et la peinture d'où la lumière jaillit comme d'un vitrail, une lumière douce et intense qui donne vie et relief aux êtres et aux objets représentés, une lumière qui investit le milieu pour mieux inciter au silence.

Echo d'une sensibilité aigüe... Effet d'une grande technique, fruit d'une culture et d'une admiration que Georges PLOQUIN porte à des générations de peintres dont le génie a construit l'art contemporain de Rembrandt à Degas, de l'Impressionisme à l'Art Sacré, de Picasso à Villon !

Il faut se refuser à faire l'exégèse de l'oeuvre de Georges PLOQUIN, une oeuvre personnelle et secrète qui ne doit pas être dénaturée. Chaque toile est pour lui une aventure qui repose sur l'équivalence et l'indépendance, deux principes essentiels de liberté qui permettent à l'artiste d'inventer son tableau à sa guise.

Ses couleurs sont le pendant et non la représentation exacte du référent "*Quand je mets du vert, ça ne veut pas dire de l'herbe*", disait Matisse. Leur choix n'est pas dicté par le sujet mais leur organisation est pensée pour mieux atteindre leur pleine expression. Georges PLOQUIN s'attache ainsi à restituer "le climat, l'instant sentimental qui a suscité le tableau".

Le pastel se prête bien à ce cheminement chromatique. Il est l'occasion de teintes rares dont la subtile harmonie se dévoile sur des sonorités plus sourdes, apportant à la scène un mystère fait de douceur et de tension, de sérénité et de passion.

L'univers énigmatique de Ploquin est irréel; il est celui d'un songe, qui pudiquement s'expose pour nous entraîner dans l'immatérialité de l'esprit.

Gérard Papertian - Bernard Tréhet
in "Normandie Terre des Arts"

Mais Georges PLOQUIN est aussi notre ami. Il fait partie de ce petit noyau de passionnés qui, avec Michel Cottin, nous ont soutenus, aidés, conseillés lors des réalisations de nos premières expositions. Nous lui devons les maquettes originales des affiches des expositions sur le fromage, la pomme, la forêt, les repas, l'enfant... le choix des couleurs... la mise en scène des objets...

Membre de notre Conseil d'Administration, il a animé, bénévolement, pendant plusieurs années un atelier peinture qui réunissait une douzaine d'adolescents auxquels il dispensait sa technique, son émotion, sa culture.

Aussi sommes-nous très heureux d'accueillir l'artiste confirmé et l'ami, du 12 mai au 16 septembre 1996, en même temps que notre exposition consacré à l'éclairage et au chauffage en Pays d'Auge.

Calendrier des activités

Samedi 30 mars à 15 h : préparation de l'exposition

Samedi 13 avril à 14 h 30 : dentelle, peinture sur soie, cuir

à 15 h : préparation de l'exposition

Samedi 20 avril : à partir de 10 h: préparation de l'exposition

Dimanche 21 avril à 14 h 30 : sortie pédestre

Samedi 27 avril à 15 h : préparation de l'exposition

Samedi 4 mai à 15 h : préparation de l'exposition

Samedi 11 mai à 16 h 30: inauguration de l'exposition

Dimanche 12 mai à 14 h 30: ouverture au public de l'exposition

Exposition ouverte de 14 h 30 à 18 h 30: samedis, dimanches et jours fériés

Dimanche 19 mai : voyage en car à Saint-Malo et Dinan

Dimanche 23 juin: Journée visite de manoirs, départ à 9 h

Tous les vendredis à 18 h et les jours d'activités: Bibliothèque

L'enfant dans les Sociétés anciennes

I - L'enfant du malheur

La littérature réaliste du XIX^e siècle, les livres destinés à la jeunesse et les productions populaires du début du XX^e siècle ont tissé autour du thème de l'enfance malheureuse, la toile de fond d'une société qui échappe partiellement, par sa noirceur, à la perception de notre époque, dans notre pays.

La forme larmoyante des récits, les enchaînements dramatiques des situations paraissent parfois tirer beaucoup plus leur origine de l'imagination délirante des auteurs à succès, à l'aube du roman feuilleton, que de la réalité honnêtement décrite. En fait, il n'y a que peu d'imagination dans toutes ces oeuvres et l'on pourrait presque coller au bord de chaque ligne, la coupure du journal relatant, dans sa brève cruauté, le fait divers inspirateur.

Mais qui sont ces enfants du malheur, et d'où surgit l'anathème les condamnant à vivre, ou plutôt même, fréquemment, à mourir, en marge de la société?

L'on trouve parmi eux des orphelins, des enfants abandonnés, mais ayant père et mère, donnés, dit-on parfois, (donc nés de légitimes mariages), des enfants adultérins que l'époux ne veut admettre dans son foyer et, enfin, les enfants abandonnés à la porte des églises ou de l'hôpital, ceux dont saint Vincent de Paul se fit l'apôtre, et que l'on nomme parfois "les poussins de haie".

Pour mieux les connaître, penchons nous sur quelques uns des anciens registres de catholicité de L'Oudon analysés par Jack Maneuvrier. Ses sondages concernent les anciennes paroisses de Grandmesnil (1696-1791), Montpinçon (1696 - 1775), Le Tilleul (1692-1792).

Il y a relevé, pour certaines périodes, toutes les naissances, et pour l'ensemble, toutes les naissances illégitimes ou abandons. Sur cette longue séquence, nous relevons 39 naissances illégitimes et 1 abandon dont l'étude est riche d'enseignements

et ouvre de larges perspectives si nous acceptons avec circonspection, les renseignements fournis par les curés d'alors.

Pour nous en tenir aux renseignements que nous possédons, car il ne s'agit pas d'une étude exhaustive, ces actes nous permettent d'approcher le pourcentage des enfants illégitimes comparés aux enfants naturels, de connaître le nom des mères, parfois celui des pères déclarés, l'origine présumée des mères, le pourcentage des garçons et des filles et le nombre d'enfants portant le prénom de leur père déclaré, de leur mère, de leurs parrain ou marraine. Nous pouvons aussi relever les cas de "récidive" selon la terminologie ancienne, ces "filles", ces "pauvres filles" qui sont mères de deux, trois ou quatre enfants illégitimes, mais aussi l'environnement matériel et moral.

Il faut bien entendu se garder d'établir des statistiques précises sur des documents aussi vagues mais l'on peut cependant avancer quelques chiffres, quitte à les rectifier ultérieurement.

Ainsi, nous trouvons, au Tilleul, 5 enfants illégitimes pour 180 naissances, entre 1692 et 1792; à Montpinçon, 7 sur 125, entre 1696 et 1716; et à Grandmesnil, 20 enfants illégitimes en 94 ans. Des chiffres très bas laissent perplexes d'autant qu'ils concernent une période, où semble-t-il, les édits royaux touchant les recherches de paternité et les déclarations de grossesse ont été particulièrement appliqués par les curés pour le baptême.

Pour les 19 actes concernant la période 1697 - 1742, nous connaissons le nom de 14 pères déclarés mais l'on peut remarquer qu'à cette quête, le curé de Montpinçon semble apporter un souci particulier puisqu'il a obtenu le nom des pères présumés lors des "plus grandes douleurs" de l'enfantement dans 10 cas sur 12. Approchons-nous des mères: 21, semble-t-il, sont connues des prêtres qui baptisent leurs enfants, mais 6 autres viennent de Falaise, de Bernay, d'Argentan, d'Avenelles faire leurs "couches" dans une paroisse, hors leur diocèse d'origine, ou loin de chez elles. Ce sont, d'ailleurs, des "bourgeoises" ou femmes de bourgeois, ou des filles dont la situation précaire trouvera quelques mois plus tard une fin légale. Au-delà de ces "happy-end", nous trouvons Marie Decot, qualifiée de "fille", puis de "pauvre fille" avec quatre enfants; Marie Gelée, Marie Gemy, Françoise Hamel avec deux enfants. Mais à quelle Françoise Rebours, Rebourg ou Le Rebourg, car nous trouvons deux sœurs du même prénom, doit-on attribuer: Marie-Thérèse, Catherine, Françoise, François-Louis, Marie-Anne et Marie-Hélène Françoise ?

Deux de ces filles-mères vivent chez les nobles du pays, les Philippe et les Marguerie, et l'une d'elles est d'ailleurs mère d'un François, fils illégitime de François de Marguerie, mais 17 ans plus tard, nous ne connaissons pas, par contre, le père de sa fille Marguerite.

Sur les 15 pères déclarés dont nous connaissons le nom, 9 semblent être de la même paroisse que la mère ou d'une paroisse mitoyenne et 3 déclarent eux-mêmes l'enfant ou le reconnaissent, et 4 de ces enfants portent le même prénom que leur père.

Dans quelques rares occasions, l'on perçoit une présence de la famille de la mère en détresse. Ici, le grand-père porte l'enfant sur les fonts baptismaux, là, une soeur accepte d'être marraine...

Pour remonter aux origines de ce qui fut l'un des fléaux de la société du XIX^e siècle, nous n'avons que quelques fils conducteurs bien laches. Les économistes et les juristes de la Restauration et du Second Empire, qui ont tenté à cette époque de découvrir la recette miracle pour endiguer la prolifération des abandons et apporter une solution à toute la misère entourant l'enfance après bien d'autres dans les siècles précédents, n'ont en réalité dressé qu'un catalogue des causes et des raisons.

L'on y trouve pêle-mêle, la pauvreté, la dissolution des moeurs, les familles nombreuses, l'absence d'un cadre familial. Car, si ces nouveaux-nés d'un jour, huit jours ou un mois, échouent dans l'Hôtel-Dieu local, celui du chef-lieu de canton ou à l'hôpital des enfants trouvés de Paris, c'est qu'il n'existe aucune structure familiale capable de subvenir à leurs besoins et de résister, dans les cas de naissances illégitimes, aux pressions extérieures.

Certes, les grands seigneurs ou hobereaux de village de l'ancien régime, ne connaissent pas ces tourments moraux et pécuniaires, et, même si le curé de Norrolles, par exemple, souligne d'une main rageuse chaque naissance illégitime des enfants de Madeleine Esnault servante de M. de Saint Pierre d'un "bâtard" souligné, il n'empêche que M. le marquis d'Oraison, ou quelque autre seigneur, seront les parrains désignés des nouveaux-nés.

En effet, l'immoralité de ces naissances illégitimes concerne un individu, dont l'avenir est assuré, et non point toute la communauté et, à ce point, en dehors de la morale bafouée, le "bâtard de famille" a son rang dans cette société et nous le voyons régulièrement parrain ou marraine des enfants des "gens" de son père.

Nos archives régionales, et cela se conçoit, sont pauvres en renseignements sur ce sujet, et seules celles des institutions mises en place par les communautés d'habitants nous ont conservé le souvenir de la condition de ces enfants, sans nous permettre cependant de connaître leur origine sociale.

Lorsqu'ils apparaissent dans les textes, ils n'ont déjà plus d'état-civil et, à Argentan, au XV^e siècle, on les appelle les "jetés". Dans une société éminemment rurale, refermée sur elle-même et où l'on peut supposer qu'aucun fait n'échappe au voisin, malgré les monitoires fulminés aux prêches et les recherches des sergents, l'on ne découvre, semble-t-il, que rarement leur père et leur mère.

L'on doit remarquer à ce propos, toujours d'actualité d'ailleurs, que le pouvoir royal et l'église confrontés à ce problème, agissent généralement avec tact et mesure, redoutant plus que l'abandon, l'avortement et l'infanticide.

Ce sont, d'ailleurs, les communautés d'habitants à qui incombent la charge d'entretien de ces enfants qui freinent, par les recherches en paternité, l'envahissement de leurs hôpitaux.

L'on ne peut, bien entendu, remonter très loin dans le temps les recherches sur l'accueil des enfants en milieu hospitalier mais l'exemple d'Argentan est très significatif, il s'agit d'une structure très légère. En effet, les Hôtels-Dieu, selon l'intention des fondateurs, n'ont été créés, en règle générale, que pour recevoir un nombre limité de "pauvres malades passants", ce ne sont donc ni des hospices, ni des orphelinats. Les enfants abandonnés, lorsqu'ils sont en âge de le faire, doivent donc "servir".

Une modification des mentalités, à la fin du Moyen-Age, perceptible par les changements survenus dans le plan des maisons (apparition ou réapparition de pièces spécialisées: chambres, salles, ouvroirs etc...), dans l'abandon du lit commun à toute la parenté, dans les habitudes d'hygiène commune, a peut-être conduit à une transformation des réactions du groupe familial face à l'enfant. Il devient, avec

l'apparition du "mignotage" dont parle Ph. Aries, l'enfant d'un couple après avoir été celui d'un groupe, et, par conséquent, rejeté par celui-ci vers une communauté plus étendue.

Au début du XVIII^e siècle, quelques documents concernant Saint-Pierre-sur-Dives, Saint-Sylvain et Lisieux témoignent de la résistance de ces communautés à ces abandons, puis, au fil des années, à leur volonté de faire supporter ceux-ci par des structures lointaines organisées par le pouvoir central mais fâcheusement incapable de répondre à toutes les sollicitations. Lorsque de tous les coins de France, parviennent, chaque année à l'Hôpital des Enfants trouvés, vingt mille enfants apportés par des voituriers "obligeants", le plus beau des rêves s'effondre et la répression se déchaîne d'abord contre ces pourvoyeurs.

Le code de l'Hôpital Général de Paris explicite ces mesures et rappelle l'arrêt du 8 février 1663. D'après le principe que la nourriture des pauvres est une dette des lieux auxquels ils appartiennent, le Parlement, sur un réquisitoire du ministère public, fait de très expresses défenses à tous messagers rouliers, voituriers et conducteurs de coches, tant par eau que par terre, d'amener aucun enfant à Paris qu'ils n'aient fait écrire les noms, surnoms et demeurent de ceux entre les mains desquels ils doivent les remettre à peine de punition corporelle et de 100 livres d'amende.

Le problème est trop complexe pour être traité, dans son ensemble, par des lois, décrets ou arrêts, et, s'il existe un problème humain d'ensemble, il ne peut se résoudre qu'au niveau de chaque individu. Si la charité privée, souvent ostentatoire, reste toujours limitée dans ses buts et dans ses moyens, la charité publique communale, de son côté, pêche par grandiloquence et irréalisme. En étatisant les biens épars des anciennes maladreries et en concédant aux hôpitaux les revenus des "fermes", des boissons, de la boucherie de carême, des cuirs... Louis XIV permit aux Hôpitaux Généraux de vivre mais surtout de créer un accueil d'une dimension jusque-là inconnue où l'enfant est largement accueilli.

Les conditions de vie ne doivent par être perçues avec notre sensibilité. Peut-être doit-on juger la description de la Cour des Miracles de Victor Hugo, en parallèle avec les comptes-rendus des séances du Bureau des pauvres de Lisieux.

Dans le "Grand Siècle" de P. Joubert, au quotidien urbain souvent fait de misère, l'enclos de l'Hôtel-Dieu où les vieillards cacochymes et les enfants cohabitent et l'Hôpital-Général dit "des renfermés" constituent des havres où la faim et la maladie ont trouvé une solution.

La vie y paraît à certains, vue de l'extérieur, si idyllique qu'elle servira d'appât et que bien des mères, inquiètes du lendemain de leur enfant, préféreront l'y abandonner plutôt que de lui faire partager leur vie quotidienne.

En parcourant les archives des hôpitaux, l'on mesure la détresse profonde de l'enfant, de la mère, parfois du père, mais aussi l'attention avec laquelle l'on traite individuellement chaque cas en apportant toujours un peu de chaleur humaine à la solution des problèmes. Le registre des enfants abandonnés, par exemple, conserve, avec piété, les signes distinctifs qui, un jour peut-être, permettront à une mère de reprendre son enfant. Sur un autre cahier, l'on retrouve le détail de la layette donnée aux nourrices lorsque l'enfant leur est confié ainsi que le détail des vêtements qu'il portera entre six mois et un an.

Et cependant, plus sans doute que pour tout autre, l'espérance de vie de l'enfant abandonné est précaire tant les conditions d'abandon, peu de temps après l'accouchement, le soir, dans de pauvres couvertures, laissent à l'enfant peu de chances de passer le cap des premiers mois. Mais le jour même, parfois, on le conduit à OUILLY-le-Vicomte ou à Prêretille, à l'une des nourrices attirées de l'hospice. La mortalité est effroyable. Mais au début du XIX^e siècle, comme au XV^e siècle, les rares survivants reviennent à l'hôpital, après deux ou trois années passées à la campagne et, dès qu'ils peuvent "servir", ils sont confiés à des particuliers ou à des usiniers.

Les hôpitaux sont pauvres mais les administrateurs sont des hommes de cœur et leurs réticences à confier des enfants de huit à dix ans à des étrangers transparaît dans la correspondance qu'ils échangent avec l'administration préfectorale qui les presse de se débarrasser de toute cette population coûteuse pour laquelle aucune subvention exceptionnelle n'existe, permettant de suivre les fluctuations des entrées. Seul le placement, à l'extérieur des hospices avec l'espoir d'un petit gain peut permettre d'équilibrer un budget.

Leur révolte éclate aussi lorsqu'ils se heurtent à la bêtise et à la mauvaise foi des filateurs qui, pendant trois ans utilisent gratuitement cette main d'oeuvre en la logeant dans des caves et refusent ensuite de régler leur dû à des adolescents battus et mal nourris...

Ces registres refermés, l'on comprend mieux alors ce qui faisait pleurer Margot et l'on reste songeur.

II - Les enfants au travail

Avant l'enfant-roi de la littérature moderne, les siècles anciens ont connus un enfant-producteur qui d'ailleurs subsiste à cinquante millions d'exemplaires, dans le monde qui nous entoure, selon les statistiques de l'U.N.E.S.C.O.

Autrefois, l'enfant apportait sa contribution à l'économie de son groupe et ce, vraisemblablement dans toutes les classes de la société, sans exception. La noblesse plaçait ses enfants dans la demeure d'un seigneur riche et puissant pour y apprendre le métier des armes ou les usages de la Cour, en contrepartie d'une participation active aux services de l'écurie, de la table ou de l'amusement des princes.

Les bourgeoisies marchandes envoyaient leurs fils s'initier aux méthodes et aux techniques commerciales dans des comptoirs ou dans les échoppes de collègues parfois lointains et les artisans apprenaient très tôt à leurs enfants les secrets de leur art. Dans le monde rural, les tâches de la jeunesse débutaient par de menus travaux de gardiennage d'animaux sur les terres ouvertes des communautés ou familiales, pour se prolonger au fil des années par des travaux en rapport avec leur vigueur.

Dans les hôpitaux qui recueillent enfants abandonnés et orphelins, dans un premier temps, on utilisera la main d'oeuvre enfantine à de petits travaux, à l'intérieur des établissements, puis, afin de tirer, d'une part, un meilleur revenu, mais aussi de leur donner quelques chances pour l'avenir, l'on créera des ateliers de tissage, de dentelle ou, plus prosaïquement d'épluchage de coton. Mais vint le temps où toutes ces expériences s'étant soldées par des échecs et les pensionnaires devenus trop nombreux, l'administration au début du XIX^e siècle, décida de confier ou de "placer" une grande partie des enfants, à l'extérieur, chez des particuliers, des artisans ou dans

les usines naissantes de notre région, seulement lorsqu'ils ont fait leur communion, soit vers 12 à 13 ans, ce qui n'est pas le cas des enfants issus de familles pauvres qui, selon un rapport d'un sous-préfet lexovien, "avaient besoin de mettre tous leurs bras en activité".

C'est donc dans un âge très tendre que nous rencontrons les gardeuses d'oies, les bergers et les apprentis. Au XIV^e XV^e siècles, selon les recherches de Ch. Robillard de Beurepaire, l'on trouve dans les archives des tabellions de Haute-Normandie, des contrats de louage concernant des enfants de 4, 7 ou 8 ans. Cet âge, à cette époque, marque le début, dans certains métiers parisiens, de l'apprentissage. En 1858, encore selon un rapport et malgré la loi du 22 mars 1841 sur le travail des enfants dans les manufactures, les enfants sont admis sans aucune condition d'âge dans les usines et manufactures. Très lentement, cette loi, puis celle de 1881 sur l'enseignement obligatoire, ont fait reculer vers 1914 l'arrivée des enfants sur le marché du travail à 11 ou 12 ans.

Plus nous remontons dans le temps, plus la durée de louage ou d'apprentissage nous paraît longue. Sur 9 exemples de la Haute-Normandie cités plus haut, 3 contrats lient les parties pour 9 ans, 3 pour 6 ans, 1 pour 5 ans, 1 pour 2 ans et 1 pour 1 an 1/2. Les contrats d'apprentissage sont encore plus draconiens puisqu'ils énoncent, comme condition première, de 8 à 10 ans dans l'atelier du maître mais, à partir du XVI^e siècle, par contre, le temps de présence exigé descend à 5 ou 6 ans, parfois même à 2 ans.

Du foisonnement et de la disparité des conditions de vie, naît notre perplexité d'appréciation. Si, en règle générale, l'enfant trouve auprès de ses nouveaux maîtres une nouvelle famille, l'on doit cependant s'interroger sur la clause de poursuite que celui-ci se réservait et sur l'obligation que contractait le père ou le tuteur de participer à cette "chasse à l'enfant", à l'occasion de ses frasques, et celles-ci devaient être fréquentes tant il semble évident que le placement de très jeunes enfants dans ces conditions, même à partir de critères inconnus à notre sensibilité, créait des révoltes de la part d'êtres qui ne travaillaient que pour leur ... indispensable.

L'apparition de l'industrialisation, de l'introduction de machines nouvelles dans le textile, par exemple, introduit une nouvelle gamme de rapports inconnus jusqu'ici, ceux de l'ouvrier/maître d'ouvrage. En effet, pour mener de grands métiers de tissage, le responsable, un ouvrier tisserand, embauche à ses frais. Il paie sur son propre salaire, c'est tout au moins ce que l'on en sait, de très jeunes enfants vivant au

rythme de la machine et de celui qui la conduit, allongé sous le métier, baignant dans l'huile et nageant dans la poussière, occupés à rattacher les fils des trames ou des chaînes rompus par leur faiblesse ou leur tension.

La précarité de leur situation, le danger permanent dans lequel vivent ces jeunes enfants, attirent sur ceux qui les embauchent et sur ceux qui les tolèrent dans leurs établissements, une réprobation qui se manifeste violemment lorsqu'il s'agit de juger les trop nombreux cas d'accidents.

III - Religion et jours de fêtes

Les quelques renseignements exploitables que nous possédons sont beaucoup plus subjectifs qu'objectifs. Ils ne reposent que sur les dimensions des églises, les revenus des cures ou la position des curés face au serment constitutionnel, indications n'offrant aucune preuve d'une foi très démonstrative mais également aucun athéisme outrancier. La présence, au XIX^e siècle, d'écoles congréganistes auprès d'écoles publiques, laisse supposer l'existence de familles désireuses de faire élever leurs enfants selon une éthique différente.

Mais si l'on ne peut mesurer cette religiosité, tout au moins peut-on constater, tout au long de notre enquête, que dès avant la naissance l'enfant baigne dans un ensemble religieux, fait peut-être autant de foi sincère que de respect pour des coutumes multi-millénaires et de la grande crainte des hommes désarmés devant la profondeur des mystères de la vie et de la mort, de ces mères qui ne savent "à quel saint se vouer". Et c'est vers la Vierge de la Délivrande (près de Caen) où l'on porte la chemise de la future accouchée, ou aux pieds de sainte Marguerite d'Ecots qu'elles se dirigent pour obtenir des couches faciles. C'est également à la Vierge Marie qu'elles font le vœu de vêtir leur enfant de la couleur mariale, cet enfant que certains nomment le "bienfait de Dieu". Et si, dès la naissance, l'on ne met, bien souvent, rien au cou de l'enfant de crainte qu'il ne s'étrangle, on accroche à ses langes une amulette ou une médaille de la Vierge ou d'un saint et, parfois, les deux ou trois personnes qui entourent la mère psalmodient un remerciement au Ciel pour ce joyeux événement.

Si l'enfant semble faible ou en danger de mort, l'accoucheuse se doit, et c'est une très ancienne loi canonique, d'ondoyer l'enfant. Mais c'est là cas d'exception que le clergé n'admet d'ailleurs qu'en cas de nécessité et, pour bien marquer sa

réprobation prive parfois l'enfant ondoyé, et surtout les parents, de sonneries de cloches le jour du baptême qui doit intervenir, au XIX^e siècle, dans les quinze jours à trois semaines après la naissance, c'est-à-dire après le rétablissement de la mère, tandis qu'il se célébrait, auparavant, deux ou trois jours après l'accouchement.

Ce jour du baptême qui marque l'entrée de l'enfant dans la communauté chrétienne resserre les générations et marque, pour ce frère individu, l'entrée dans la société. Nos enquêtes ne nous ont point fait connaître l'existence de parrainages multiples tels qu'ils se sont parfois pratiqués au Moyen-Age où des voisins, parfois même de pauvres inconnus venaient prendre en charge, symboliquement, l'éducation spirituelle du nouveau baptisé. Plus prosaïquement, un couple, parrain et marraine, généralement choisi dans la famille donnait parfois ses prénoms à l'enfant et le tenait sur les fonts baptismaux. A ce titre, l'on trouve beaucoup plus de traditions familiales que de coutumes générales, et l'on voit ainsi, quelquefois, l'accoucheuse porter l'enfant à l'église et l'enfant tenu sur les fonts baptismaux par un employé de la ferme, un notable, un supérieur hiérarchique, un collègue de travail, un ami.

Il n'est pas non plus exclu, qu'en certains lieux et en certaines circonstances, on n'ait pas payé un parrain "pour faire tenir et donner les noms à un enfant". Par contre, la vieille tradition d'assistance à l'accouchée subsiste et la famille ou les voisins participent, par leurs dons, à vêtir ou à doter l'enfant. Généralement, les cadeaux sont modestes et consistent en vêtements ou en petite argenterie: médaille, chaînette, gourmante, coquetier, couverts, timbale, hochet.

La marraine se doit d'offrir le vêtement de baptême et celui-ci, d'une très grande richesse dans certaines familles, se transmet de génération en génération. Traditionnellement blanc, il comporte une robe, un manteau et, parfois, deux bonnets dont l'un, celui de dessous, est béni par le prêtre, qui liturgiquement, reçoit l'enfant sous le porche et le conduit aux fonts baptismaux situés au bas de la nef.

La cérémonie achevée et l'acte signé, le parrain, dont c'est la charge, offre au curé une boîte de dragées ainsi qu'une "enveloppe" contenant une offrande, et à l'enfant de choeur, au bedeau et à l'accoucheuse un cornet de dragées et aux deux premiers une pièce. Les méchantes langues vous diront que de la valeur de celle-ci dépend la longueur de la volée de cloches. Et, si à Montpinçon, la cloche sonnait un quart d'heure pour "la bienvenue de l'enfant", en d'autres lieux, la marraine aidait le sonneur afin que l'enfant "chante bien" avant de lancer, à la petite foule qui attend la sortie du cortège, des dragées et, parfois, des petites pièces.

Par tradition, le repas de baptême auquel sont conviés la "famille la plus proche", le parrain et la marraine, la sage-femme et le curé, laisse la place d'honneur au parrain et à la marraine entourés des grands-parents. Simple mais copieux, le menu, à en croire la sobriété de nos enquêtes, comporte généralement une soupe de pot-au-feu, un pot-au-feu, du veau, un rôti, un poulet rôti, des haricots verts, une salade, du riz ou une crème.

Ce premier sacrement, sans lequel l'enfant, selon la croyance chrétienne, ne peut entrer en paradis mais est voué aux limbes, semble être le souci premier de tous ceux qui sont concernés par la mise au monde de l'enfant et explique la pratique de l'ondoisement et la diligence ancienne pour procéder au baptême. Il arrive cependant que l'enfant meure avant d'avoir reçu l'onction sacramentelle et les légendes sacrées abondent en histoires merveilleuses d'enfants ressuscités le temps "la répit" d'un baptême. Tout près de nous, à Almenèches, on attribue à sainte Opportune un miracle de ce genre dû à l'intervention de Marie d'Alençon.

Ainsi rassurés sur le devenir de l'âme de l'enfant, père et surtout mère demeurent confrontés aux problèmes journaliers de sa survie car la mortalité infantine est effroyable. Si elle touche moins, peut-être, le manoir que la mesure, elle laisse impuissants les rares médecins des villes toujours trop lointaines et elle ne peut attendre que peu de secours du barbier, apothicaire aux médecines coûteuses et incertaines. Abandonnées des hommes de l'art, les mères de toute leur conviction s'adressent aux saints thaumaturges et font appel au savoir des guérisseurs, sorciers et cueilleurs de simples, qui les entourent dans l'espoir de conjurer les multiples maladies de la tendre enfance.

Est-ce pudeur, est-ce oubli, nous ne trouvons que peu de mentions du recours aux saints, dans nos enquêtes. Cependant nombre d'églises possèdent encore de vénérables statues auxquelles sont accrochés des linges, des chapelets ou des médailles. Seul, saint Laurent sollicité pour la guérison des maladies de peau, "le feu de saint Laurent", nous a été signalé à deux reprises. Il existe d'ailleurs à Sainte-Marguerite-de-Viette et près de la chapelle du Val-Boutry, des fontaines sous ce vocable. A Montpinçon, l'église conserve un tableau de sainte Wilgeforte devant lequel les pèlerins viennent prier pour obtenir la guérison de l'anémie des enfants, de leur manque d'appétit, de leurs difficultés à marcher, des enfants noués. Ce culte, rare semble-t-il en Basse-Normandie, s'adresse à une vierge barbue attachée à une croix, la tête en bas. Certains ont voulu voir, dans cette iconographie, l'interprétation fautive de

staues très anciennes de la crucifixion du Christ, du type de celle de Lucques. Dans notre cas, nous devons nous souvenir du vocable de l'église de Montpinçon dédiée à la sainte Croix et des remarques du docteur Fournée. Celui-ci établit un lien entre la dévotion à la sainte Croix et le pèlerinage de la sainte Croix de Saint-Lô pour les enfants qui ont "l'érésillon", autrement dit pour les enfants qui croisent toujours les jambes en marchant.

Quels étaient alors les rites observés en ces circonstances ?

Il semble que, fort longtemps, et cela sans doute jusqu'à la pénétration de l'automobile dans la vie quotidienne, l'on ait suivi la pratique très ancienne de la quête auprès des voisins, amis ou même ennemis, pour entreprendre un voyage. Un curieux compte remontant au début de ce siècle et concernant des voyages entrepris pour obtenir la guérison d'un enfant souffrant vraisemblablement d'une maladie de peau nous est parvenu. Nous y voyons deux messagères partant de Lisieux et payées respectivement 2,50 F et 1,50 F (non compris la nourriture: pain, charcuterie, cidre et café) se rendre auprès de saint Meen au Pré d'Auge et à saint Meen "Blanc" à Grestain, auprès de saint Suron à Nassandres (Eure, chapelle saint Eloi) et à saint Laurent (peut-être Saint Laurent du Mont). L'on fit des neuvaines, l'on paya une messe, deux évangiles, on donna aux pauvres, à la chapelle "pour le livre" et l'on déposa des offrandes à sainte Appoline et à saint Chéron, et c'est, sans doute, pour rapporter l'eau payée 0,50 F que l'on acheta deux verres. Quant aux voyages, ils s'effectuèrent par chemin de fer ou en voiture.

L'on perçoit, au travers de ces documents, des ex-votos ou des simples reliques accrochées aux statues des saints, plus peut-être qu'une foi très vive (fort souvent le clergé en doutait et faisait obstacle à ces vénération), l'expression du désarroi et du désespoir. L'on y décèle aussi un certain septicisme que révèle la multiplicité des requêtes concomitantes entreprises pour se certifier dans l'espoir que l'un au moins des saints invoqués guérira l'enfant.

Ces pratiques magico-religieuses laissent cependant supposer à l'intérieur de la famille un certain niveau de vie religieuse (obligatoire d'ailleurs sous l'Ancien Régime où le curé est le seul dispensateur des innombrables certificats de bonne vie et moeurs indispensables pour tous les actes officiels), religiosité qui conduit très tôt l'enfant à l'église pour le confier à un prêtre qui, pendant fort longtemps, par un apprentissage succinct de la lecture, lui inculquera un enseignement chrétien. La qualité de cet

enseignement lié à la qualité du clergé reste pendant des siècles le souci de l'église et du pouvoir royal.

Cette initiation marque, dans la vie de l'enfant, une étape s'accompagnant parfois d'un changement de costume, et, plus tard, lorsque l'enseignement sera unifié sous l'action du pouvoir central, son entré en milieu scolaire. Et c'est dans ce milieu, jusque vers 1880, qu'une notable partie de son savoir religieux sera acquise.

L'approche du sacrement de l'Eucharistie, qui se fait à "l'âge de discrétion", reste difficile à décrire, tant les renseignements sont rares. Il semble que l'institution de la "communion solennelle", telle qu'elle nous apparaît, ne remonte pas au-delà du XVII^e siècle et n'atteigne tout son faste et son symbolisme qu'au XIX^e siècle. Ce rite de passage capital entre l'enfance et l'adolescence n'est plus à souligner. C'est la fin pour une époque qui nous est encore proche "des culottes courtes", le premier verre de vin, c'est pour les enfants des hospices, l'âge où ils sont confiés à l'extérieur. Là, sans doute, réside l'importance sans cesse regrettée par l'église de cette cérémonie qui, en faisant des enfants d'hier des petits hommes, lui ôte bien de ses prérogatives sur l'éducation de cette jeunesse et explique toute son application à trouver les formules qui lui permettent de la conserver en son giron.

A côté de ces fêtes réglées par la liturgie, organisées par la famille, l'on ne doit pas manquer de signaler l'existence, malgré le silence de nos enquêtes, de réjouissances liées aux cérémonies calendaires. L'enfance, souvent exclue de la vie familiale et sociale, trouve là sa revanche la plus éclatante, que ce soit dans les menus cadeaux qu'elle recevait autrefois à Noël ou au Nouvel An, mais surtout à l'Epiphanie où, condescendance à l'innocence (les enfants ne voient-ils pas au-delà et avec plus de justesse que les adultes), la famille lui donne tout pouvoir de choix dans la distribution des parts de gâteau, choix souvent trahi par la main du coupeur qui, forçant le hasard, sacre l'enfant héros du jour.

Le cycle de Pâques voit spontanément surgir des bandes de quêteux, parfois les enfants de chœur, qui vont de ferme en ferme, recueillir les oeufs ou menue monnaie. La présence d'une soutanelle et du goupillon peut faire illusion quant à la valeur sacrée de l'opération, mais des rites de substitution ne se cachent-ils pas derrière cette mascarade dont le Moyen-Age, avec ses fêtes des "conards", était si friand.

La société de la fin du XIX^e siècle, est-ce l'effet d'une nouvelle perception de son importance, fait participer, dans des groupes musicaux ou sportifs, des enfants parfois très jeunes et crée même des groupes dont ils sont les seuls membres.

Michel COTTIN

avril 1980



Recueil des actes
de la Préfecture du département du Calvados

Janvier 1812

Circulaire relative à l'inscription des enfans recueillis par les hospices

CAEN, le 19 Septembre 1812.

Circulaire à MM. les Sous-préfets, les Maires des villes de Caen, Bayeux, Honfleur, Lisieux, Falaise et Vire, et les membres des Commissions administratives des Hospices de ces villes, relative à l'envoi d'un règlement pour le service général des enfans trouvés.

MESSIEURS,

L'ADMINISTRATION des enfans trouvés est un des objets qui fixent particulièrement la sollicitude du Gouvernement. Le Conseil d'Etat doit, d'après le décret impérial du 19 janvier 1811, discuter les réglemens généraux qu'exige cette administration. En attendant que cette tâche soit remplie, j'ai rédigé le règlement provisoire que vous trouverez ci-joint, et dont les dispositions ont été approuvées par S. Exc. le ministre de l'intérieur.

Je vous recommande particulièrement, Messieurs, de veiller, en ce qui vous concerne respectivement, à l'exécution de ce règlement. Je vous prie de m'accuser la réception de cette lettre.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très-humble serviteur,

LE BARON MECHIN.

A R R Ê T É.

Du 13 Juin 1812.

NOUS ALEXANDRE-EDME MECHIN, Chevalier, Baron de l'Empire, Officier de la Légion d'honneur, PRÉFET du département du Calvados ;
Vu les instructions de M. le conseiller d'Etat, directeur général de

la comptabilité des communes et des hospices, en date du 15 juillet 1811;

Considérant qu'il est urgent de tracer aux commissions administratives des hospices, des règles pour la réception, le service et l'administration générale des enfans trouvés et abandonnés,

A R R Ê T O N S les dispositions suivantes :

De l'exposition des enfans, de leur admission et de leur inscription.

Art. 1.^{er} Les enfans trouvés ne pourront être reçus que dans les hospices de Bayeux, de Caen, d'Honfleur, de Lisieux, de Falaise et de Vire. Il y aura dans chacun de ces hospices un tour où ces enfans devront être déposés.

Art. 2. Le chirurgien ou la sage-femme qui aura fait l'accouchement d'une fille, la personne dans la maison de laquelle un enfant illégitime sera né, pourront le déposer à l'hospice, et seront obligés de déclarer le jour, l'heure et le lieu de la naissance, la désignation du sexe de l'enfant, les nom et prénoms de la mère, sa profession et son domicile. Cette déclaration sera inscrite sur le registre dont il sera parlé ci-après. La contravention à cette disposition sera punie des peines mentionnées en l'article 5 de la loi du 20 septembre 1792.

Art. 3. Toute personne qui aura trouvé un enfant nouveau né et qui ne pourrait, sans danger de l'exposer à périr, le porter devant l'officier de l'état civil, ainsi qu'il est prescrit par l'article 58 du code Napoléon, sera autorisée à le déposer sur-le-champ à l'hospice de l'arrondissement. Un registre constatera, jour par jour, l'arrivée de ces enfans, leur âge apparent, les noms qui leur seront donnés.

Art. 4. L'administration fera visiter le tour à des époques très-rapprochées; les enfans qui y seront trouvés seront inscrits sur le registre ci-dessus mentionné; leur sexe, leur âge apparent, leurs marques naturelles et les langes qui pourraient servir à les faire reconnaître, seront fidèlement décrits.

Art. 5. Les enfans seront nourris au biberon ou au moyen de nourrices résidant dans l'établissement, jusqu'à ce qu'ils puissent être mis en nourrice à la campagne.

Art. 6. Les enfans trouvés qui devront être placés en nourrice seront inscrits sur un registre particulier, avec désignation de sexe, d'âge, de noms et prénoms, de noms, prénoms et domicile des nourrices. Le nom de chaque enfant sera précédé d'un n.^o sur le registre. Au moment de l'inscription de l'enfant, on lui passera au cou un gros lacet de soie, qui, sans le gêner, ne pourra cependant être enlevé.

Ce lacet sera contenu par ses deux extrémités dans une balle de plomb aplatie de manière à ne pouvoir être rétablie dans son premier état. Cette balle recevra une empreinte sur chaque côté : sur un côté sera le n.º d'inscription de l'enfant ; sur l'autre une légende portant ces mots : *hospices civils de.....*

Art. 7. Le registre dont il est fait mention dans l'article précédent sera tenu par l'inspecteur des enfans trouvés, dans les hospices où il existe des employés de cette espèce, et par le secrétaire de la commission administrative, dans les autres hospices. L'inspecteur des enfans trouvés, ou le secrétaire de la commission administrative, est responsable de la tenue dudit registre. Il pourra en délivrer des expéditions, et représentera, dans l'hospice, l'officier de l'état civil.

Art. 8. Les enfans trouvés recevront au moins deux noms. Le premier sera considéré comme nom de baptême ; et le second deviendra, pour l'enfant qui le recevra, un nom de famille transmissible à ses descendans. On évitera de prendre ce dernier nom parmi ceux connus pour appartenir à des familles existantes : on le choisira, soit dans l'histoire des temps passés, soit dans les circonstances particulières à l'enfant, comme sa conformation, ses traits, son teint, le pays, le lieu, l'heure où il a été trouvé ; mais on rejettera avec soin toute dénomination qui serait indécente, ou ridicule, ou propre à rappeler, en toute occasion que celui auquel on l'a donné, est un enfant trouvé.

Art. 9. Chaque nourrice recevra une layette ou l'équivalent, en se chargeant d'un enfant trouvé. Le prix des layettes et vêtures est fixé à 2 francs par mois pour les deux premières années, et à 1 franc 50 centimes pour les années suivantes.

Dépenses des enfans trouvés et abandonnés.

Art. 10. Les dépenses des enfans trouvés et abandonnés étant mises à la charge des hospices, par le décret impérial du 19 janvier 1811, et les fonds accordés par Sa Majesté ne pouvant être considérés que comme un secours destiné à contribuer au paiement des mois de nourrice et pensions de ces enfans, les commissions administratives des hospices désignés dans l'article 1.^{er} du présent arrêté, pourvoieront, au moyen de la somme allouée dans la répartition desdits fonds et de leurs propres revenus, non-seulement à l'acquittement exact des mois de nourrice et pensions, mais encore à la fourniture des layettes et vêtures et à toutes les dépenses intérieures relatives à la nourriture, à l'entretien et à l'éducation des enfans trouvés et abandonnés recus dans ces établissemens.

Art. 11. Le paiement des layettes et vêtements aura lieu aux mêmes époques que les mois de nourrice, et ne pourra être suspendu ou ajourné, sous prétexte que les revenus des hospices sont insuffisans pour supporter cette dépense. Le déficit qu'elle occasionnera dans la plus grande partie des hospices du Département, sera acquitté par une augmentation d'allocation sur les octrois et les revenus des communes, par voie de rappel sur les budgets des années subséquentes.

Art. 12. Les mois de nourrice et pensions des enfans trouvés et abandonnés seront payés exactement aux époques où les fonds seront mis à la disposition des commissions administratives. Aucune nourrice ne pourra recevoir son paiement qu'en produisant un certificat du maire de sa commune, constatant l'existence des enfans, d'après la représentation qui lui en aura été faite chaque mois.

Art. 13. Ces enfans seront visités au moins deux fois par an par le médecin des épidémies de l'arrondissement, qui rendra compte de leur état par un procès-verbal détaillé, d'après lequel l'administration fera, dans le placement desdits enfans, les changemens qui seront reconnus nécessaires. Le membre de la commission administrative, chargé des fonctions de tuteur, sera invité à faire une visite annuelle des enfans confiés à sa surveillance.

De la tutelle des enfans trouvés et abandonnés.

Art. 14. Les enfans trouvés et abandonnés sont sous la tutelle des commissions administratives des hospices. Ces administrations désigneront un de leurs membres pour exercer, le cas avenant, les fonctions de tuteur; les autres membres formeront le conseil de tutelle.

Art. 15. La tutelle et la surveillance des enfans durera jusqu'à leur majorité; l'émancipation par mariage ou autrement, et l'appel au service militaire de terre ou de mer.

Art. 16. Les fonctions de tuteur étant extrêmement importantes, seront exercées alternativement chaque année par un des membres de l'administration, à moins que le membre désigné précédemment ne consente à s'en charger pendant deux ans et plus, s'il y a lieu.

De l'éducation des enfans trouvés et abandonnés.

Art. 17. Les maires des communes dans lesquels les enfans trouvés et abandonnés seront placés, veilleront à ce qu'ils soient envoyés exactement aux écoles. Ils les comprendront dans la liste des enfans indigens

qui doivent être instruits gratuitement par les instituteurs primaires. Ils surveilleront particulièrement leur éducation morale et religieuse.

Art. 18. Les enfans ayant atteint l'âge de douze ans, desquels le Gouvernement n'aura pas disposé, seront mis en apprentissage, conformément aux dispositions des articles 17, 18 et 19 du règlement impérial du 19 janvier dernier.

Art. 19. Les enfans de l'âge de huit à douze ans pourront également être envoyés dans les manufactures, d'après des traités conclus avec les chefs de ces établissemens. On se conformera à ce sujet aux dispositions prescrites par l'arrêté de Son Excellence le ministre de l'intérieur, du 8 pluviôse an 9.

Art. 20. Les parens des enfans trouvés et abandonnés jouiront, comme par le passé, de la faculté de les reconnaître et de les réclamer. Ils adresseront leur demande à la commission administrative, et ne pourront exercer aucun droit qu'après qu'ils auront remboursé toutes les dépenses faites pour la nourriture, l'entretien et l'éducation de ces enfans. Les familles notoirement indigentes pourront être dispensées de ce remboursement, d'après une décision de Son Excellence le ministre de l'intérieur, provoquée par M. le conseiller d'Etat, directeur général de la comptabilité des hospices, sur notre proposition, appuyée de l'avis de la commission administrative et du sous-préfet.

Art. 21. La faculté de réclamer les enfans aura lieu tant qu'ils n'auront pas dix ans accomplis : elle restera suspendue du moment où les enfans auront commencé leur onzième année, jusqu'à ce qu'ayant atteint douze ans accomplis, il soit constant que le ministre de la marine n'a pas jugé convenable d'en disposer.

Art. 22. La faculté de retirer les enfans est également suspendue à l'égard de ceux, qui, au 1.^{er} janvier 1811, avaient atteint l'âge de douze ans, et qui, aux termes de l'article 24 du décret impérial du 19 janvier dernier, doivent être employés par le ministre de la marine, jusqu'à ce que ce ministre ait exercé son droit.

Art. 23. Le présent arrêté sera transmis à M. le conseiller d'Etat, directeur général de la comptabilité des communes et des hospices, pour être soumis à l'approbation ministérielle et être ensuite exécuté par les commissions administratives des hospices civils.

A Caen, le 13 juin 1812.

LE BARON M E C H I N.



PRESBYTERE

1775

Cahier de doléances

de la paroisse de Saint-Georges-en-Auge

La communauté des habitants de ladite paroisse ont dit que pour obéir aux ordres du Roy portés sur ses lettres données à Versailles le 24 janvier 1789 pour la convocation et tenue des Etats généraux de ce royaume et satisfaire aux dispositions du règlement ainsi qu'à l'ordonnance de monsieur le Bailli de Caën et de celle de monsieur le Lieutenant Général du baillage de Falaise signifié au Syndic de cette paroisse le vingt février dernier, requête de monsieur le Procureur du roy dudit baillage pour nommer deux députés, rédiger leur cahier de doléances, plaintes et remontrances, à quoi il va être satisfait par ladite délibération

Laquelle paroisse a essuyé des pertes l'année dernière par les inondations d'eaux et d'éboulis de terre le long d'un grand chemin traversant ladite paroisse, qu'ils ont été obligés à la reconstruction d'un presbytère neuf qui a été depuis peu d'années, qui a coûté considérablement pour une si petite communauté, qu'il y a beaucoup de familles réduites à l'indigence, que le sol du terrain est très médiocre et qu'une partie de la paroisse est en bois et bruyères pour quoi

1° Demandent les dits habitants sous le bon plaisir du Roy, que tous les biens fonds sans distinction appartenant aux ecclésiastiques et à tous gens de main morte de l'un et de l'autre sexe, et ceux appartenant à la noblesse et à tous privilégiés, soient assujettis et imposés, de même que ceux appartenant au Tiers Etat, a tous les impôts royaux par proportion et au marc la livre de chacun de leur revenu et que les dits impôts soient repartis tant sur les fonds que sur l'industrie.

2° Que l'assemblée municipale ci devant établie soit maintenue dans ses fonctions et qu'il soit choisi un député dans la noblesse avec deux autres députés du tiers état pour être répartiteurs des impositions dont la communauté se trouvera chargée.

3° La suppression du tirage de la milice qui est couteux et onéreux pour les paroisses aux conditions que le syndic sera autorisé de faire payer trois livres par chaque garçon pris dans le tiers état agé depuis dix huit ans jusqu'a quarante et de cinq pieds de hauteur, par les pères , mères et maîtres ayant domestique, et que la

liste en sera présentée tous les ans dans le courant de janvier, et les deniers payés dans ledit temps aux mains du receveur des impôts établi dans la ville ressortissante dudit baillage.

4° qu'il soit fait défense a tous les mendiants de sortir de leur paroisse, entendu qu'il se fait des vols par ces sortes de gens qui s'attroupent, et qu'il en résulte des effets funestes et qu'il soit pourvu à leurs besoins.

5° qu'on ne puisse faire aucuns emprunts pour les besoins de l'Etat, ni être levés, perçus et prorogés sans le consentement de la nation assemblée aux états généraux.

6° que les trois ordres réunis des états généraux s'occupent très sérieusement de la nécessité de la somme générale des subsides, qu'on la borne au nécessaire, et qu'on retranche celles qu'ils regarderont comme superflu, qu'ils en fassent la répartition suivant les règles de la justice et de la proportion entre les provinces.

7° que chaque province soit chargée de la répartition, régie et levée de la contribution avec la liberté de choisir le genre d'impôts et de perception qu'elle jugera le plus convenable à la liberté de ses concitoyens, de ses productions et a son commerce.

8° qu'a la mort du curé d'une paroisse la perception de l'année du deport soit retirée de l'évêque du lieu et que les deniers en provenant servissent a faire desservir le bénéfice et ce qui restera de deniers seront employés à la reparation du presbytère et le surplus s'il s'en trouve sera partagé aux pauvres de la paroisse.

9° que les curés des paroisses qui sont saisis par les propriétaires d'un titre concernant les nonvalles soient maintenus dans leurs possessions aux conditions que les dits curés actuels et leurs successeurs ne pourront jamais revenir à de nouvelles estimations pour les mêmes fonds dont il perçoivent les dites nonvalles.

10° que les lois ne soient faites que par la nation assemblée

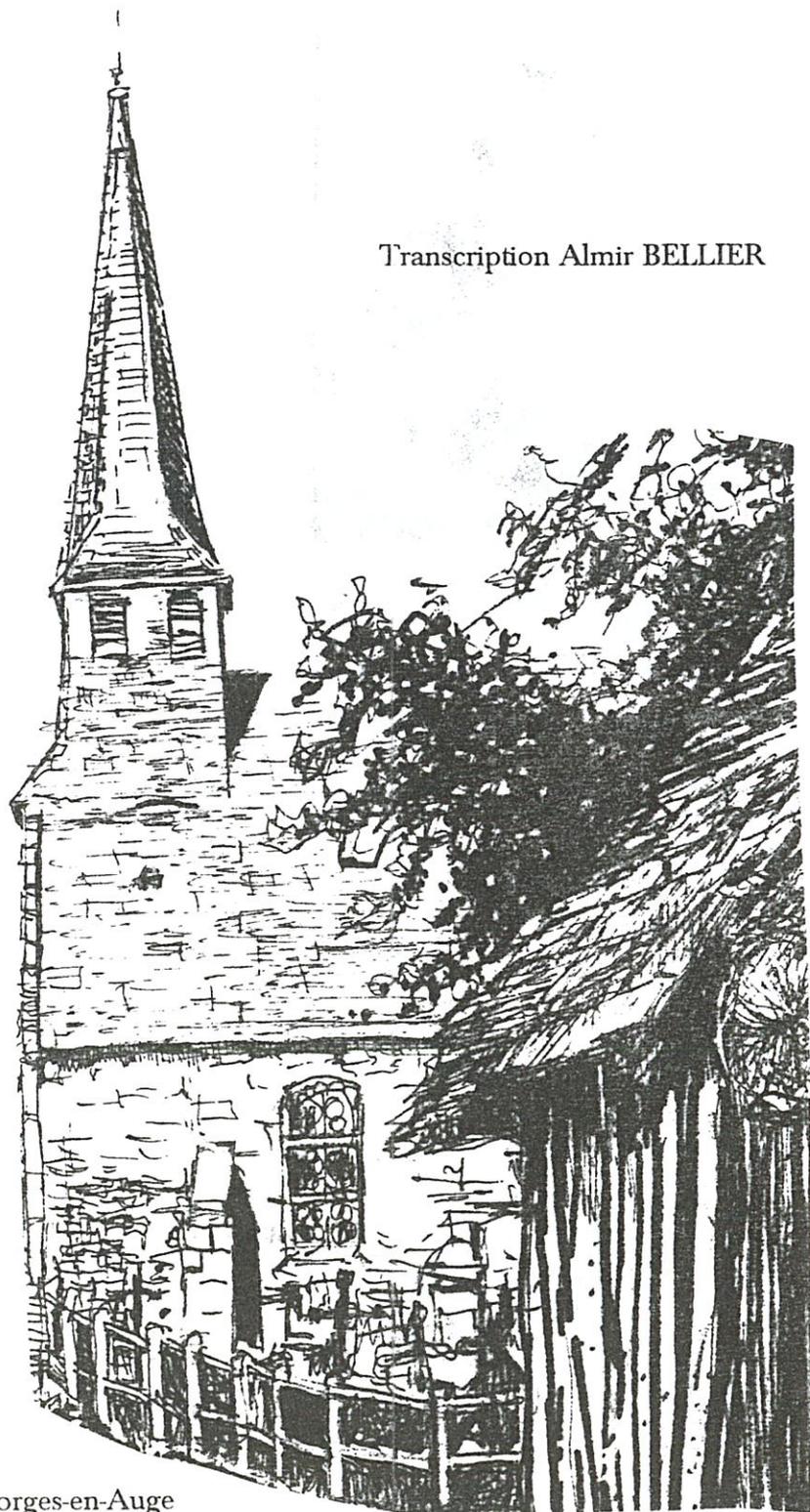
11° La simplification du code de la justice de donner une sanction invariable aux lois qui la composent définitivement les moyens sûrs d'abrèger les procédures.

12° La proscription de leurs privilèges pécuniers, sans toutes fois que cela puisse porter préjudice aux droits sacrés et privilèges des deux premiers ordres

fait arrêté présence des dits habitants soussignés le premier jour de mars mil sept cent quatre vingt neuf

M. Doucet , J G Grizy, N Lemaitre, F Grizy, P Le Roy, Le Roy

Transcription Almir BELLIER



Eglise de Saint-Georges-en-Auge

Dessin Jean-Noël Léquier - mai 1984



Photo représentant, peut-être, Henri Louis MARIE
soldat au 319ème d'Infanterie.

UN HEROS PETRUVIEN

Le hasard de la chine et la fréquentation des "foires à tout" conduisent parfois à de biens étranges et émouvantes découvertes.

Ainsi quelle ne fut pas ma surprise de trouver dans un vieux dossier publicitaire "Dubonnet vin tonique au quinquina" des éléments de dossiers militaires concernant deux enfants de St-Pierre-sur-Dives, morts pour la France pendant la première guerre mondiale.

Il s'agit de deux frères Henri et Paul MARIE.

Henri, Louis, Marcel, Frédéric, soldat au 39ème régiment d'infanterie, basé à Lisieux, fut tué le 3 octobre 1914 à Jonchery-sur-Vesle dans la Marne. Il fut inhumé dans le cimetière civil de cette même localité.

Son frère Paul connût un destin tout aussi tragique, mais le souvenir de son parcours militaire est révélé par un dossier assez complet relatant notamment les circonstances de sa disparition.

Le hasard ayant fait que ce dossier m'échouât, j'ai voulu tirer un instant de l'oubli ce soldat mort comme des centaines et des centaines de milliers d'autres, pour notre pays.

Paul, Maurice, Constant MARIE, est né à St-Pierre-sur-Dives le 19 mai 1893, fils de Henri Rémy MARIE et de Louise Honorine GRENGUET.

Garçon boucher en 1913, il demeurait à Lisieux, comme ses parents, quand il fut incorporé le 27 novembre 1913 à la 24ème section de la C.O.A., service auxiliaire.

Le 10 août 1914, il passe dans le service armé.

le 12 novembre 1914, il est versé au 20ème bataillon de chasseur à pied et est nommé chasseur de 1ère classe le 25 novembre 1914.

Dans la nuit du 13 au 14 avril 1915, il participe à une action sur le plateau de N.D. de Lorette, qui aurait du être récompensée par la remise de la Croix de Guerre et de la Croix de St-Georges. Il n'en fut rien. Le chef de bataillon commandant le 20ème B.C.P. adresse seulement ses félicitations aux militaires participant à la patrouille "pour les renseignements très utiles qu'ils ont rapporté".

Blessé le 22 juin 1915, Paul MARIE est à nouveau classé service auxiliaire le 3 novembre 1915, par la commission de réforme de Beaune et est affecté à la 8ème section du C.O.A., station magasin de Nevers.

Cette situation ne semble pas avoir convenu à Paul MARIE qui aurait pu, peut-être, attendre dans cette nouvelle affectation loin des combats, la fin de la guerre. Un document non daté, à en-tête du Ministère de la Guerre, cabinet du sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique, nous

apprend que Paul MARIE demande à être affecté du 1er groupe d'aviation à Dijon, comme élève-pilote d'avion.

Suivent quelques indications sur ses aptitudes et son comportement :

- *Bonne conduite.*
- *Est rempli de bonnes intentions et semble présenter l'aptitude voulue pour faire un pilote d'avion, après instruction.*
- *Semble posséder une instruction suffisante pour recevoir les notions théoriques de mécanique, indispensables au pilote.*
- *Manière de servir très satisfaisante, mais ne paraît posséder aucune connaissance pour l'orientation. Caractère ferme et décidé, non impressionnable; parti comme volontaire au 20ème bataillon de chasseurs à pied d'où il est revenu blessé et décoré de la Croix de Guerre (cette décoration ne semble n'avoir jamais été confirmée).*

Successivement Paul MARIE passera :

- Au 1er groupe d'aviation. Ecole de tir aérien de Cazaux (Gironde) le 3 juillet 1916. N° 16.663.
- A l'école de Pau le 29 juillet 1916.
- A Ambérieu le 24 août 1916.
- A la R.G.A. le 2 octobre 1916, puis au Parc Aéronautique le 6 octobre 1916.
- A l'escadrille F 25 le 6 février 1917. (Il a été nommé caporal le 23 janvier 1917).

Cette escadrille est citée à l'ordre de l'armée le 7 mai 1917 :

Ordre général N° 28 "F" du 7 mai 1917. Le Général commandant en Chef décide que l'escadrille F 25 qui a obtenu deux citations à l'ordre de l'armée pour sa brillante conduite devant l'ennemi aura droit au port de la fouragère.

Le Général en Chef.
Signé NIVELLE.

Fin octobre 1917, il passe à l'école du Crotoy les dernières épreuves de son brevet de pilote qu'il devait obtenir avec une note moyenne de 15 après 32 H 50 de vol et 89 atterrissages. Son brevet d'aviateur militaire est homologué le 31 octobre 1917.

On retrouve Paul MARIE à l'école de Pau le 30 novembre 1917, puis à l'école de Cazaux le 3 décembre 1917.

Affecté à l'escadrille "Spad 12" le 13 janvier 1918, placée sous le commandement du Lieutenant Henri de Turenne. Il y fut nommé Sergent le 29 mars 1918 et devait disparaître un mois après, le 21 avril.

Les circonstances de sa mort sont relatées dans une lettre manuscrite du Lieutenant de Turenne adressée au Chef du Secrétariat de l'Aéronautique Militaire et Maritime à Paris.

Dans une belle et grande écriture, en termes simples mais émouvants, le Lieutenant de Turenne rapporte les faits suivants :

"Monsieur,

Voici le résumé des faits que vous me demandez. le 21 avril à 9 heures du matin étant en patrouille avec mon escadrille dans la région de Noyon-Roye-Lassigny, j'apercevais chez l'ennemi une patrouille "Albatros" que je me décidais à attaquer. Etant chez eux ceux-ci acceptèrent crânement le combat et il s'en suivit une sérieuse mêlée.

Au cours de ce combat :

2 Albatros ont été abattus par nous.

1 Spad est entré en collision avec un boche.

1 Spad a été abattu.

1 Spad est tombé désemparé chez nous, le pilote blessé.

Le Sergent MARIE est l'un des deux premiers que je signale. Très franchement j'ai peu d'espoir sur son compte.

Les trois pilotes que j'ai perdu dans cet engagement étaient trois de mes meilleurs, mais MARIE les surpassait par sa bravoure, aussi je le regrette beaucoup. C'était en plus un brave garçon ayant un excellent coeur.

J'ai averti sa famille en lui donnant tous les détails possibles. En même temps je lui ai fait parvenir une citation pour MARIE.

Croyez à mes sentiments très distingués

Henri de Turenne"

Il est cité à l'ordre du groupe de combat N° 11 :

"Le chef d'escadron DEMOIGNEUR commandant le groupe de combat N° 11, cite à l'ordre du régiment le Sergent MARIE Paul, pilote à l'escadrille Spa 12.

Jeune pilote de chasse remarquable par son entrain, modèle de modestie et de courage. A eu de nombreux combats où il a toujours obligé son adversaire à la fuite. Est souvent rentré son appareil criblé. S'est distingué aux dernières attaques, particulièrement le 21 avril au cours d'un violent engagement où il a fait preuve du plus grand courage et du plus bel esprit de sacrifice.

A Spa 205 le 27 avril 1918.

Le Chef d'escadrille.

Cdt le groupe de combat n° 11.

Signé : DEMOIGNEUR"

Comme GUYNEMER, le 11 septembre 1917, l'enfant de St-Pierre-sur-Dives était tombé en "Plein Ciel de Gloire".

Malgré les recherches, tant auprès des autorités françaises qu'allemandes, le corps de Paul MARIE n'a jamais été retrouvé.

Il devait recevoir, à titre posthume, la médaille militaire le 28 mai 1923 :

MARIE (Paul-Maurice-Constant) matricule 016663.

Sergent-pilote.

"Maréchal des Logis" Pilote d'une bravoure réputée.

Tombé glorieusement pour la France au cours d'un combat aérien le 21 avril 1918 devant Lassigny en faisant vaillamment son devoir.

Croix de Guerre avec étoile d'argent.

Bron, le 28 mai 1923.

Le Lieutenant Colonel Commandant.

Le 35ème régiment d'Aviation.

Le Sergent MARIE avait baptisé son avion "Marise". Cet être cher, peut être sa fiancée, connue par une photo portant au dos la mention :

"Ma pensée affectueuse vous accompagne également, Meilleurs vœux.

Le 1er janvier 1918.

Marise"

Ainsi se clôt le dossier des frères MARIE, l'un mort dès le début du conflit, l'autre à quelques mois de la fin de cette tuerie qui saigna à blanc notre pays. Leurs noms sont gravés sur le monument aux morts de Lisieux.

Quelques photos et une note dactylographiée relatant les derniers jours du Père Félix MARIE, missionnaire au Japon, décédé à Kobé le 3 mai 1922, figurent au dossier. Il s'agit certainement d'un proche, ancien élève du séminaire de Lisieux.

Tous ces documents peuvent être consultés à la Société Historique de Lisieux, où ils ont été déposés.

Claude LEMAITRE.
le 15 janvier 1996.

Testament de Benoist Hervieu de Mittois

Registre paroissial de Mittois 1524

Le registre paroissial de Mittois est le plus ancien registre des baptêmes, mariages et inhumations conservé aux Archives Départementales du Calvados sous la cote 460 E Dépôt 11. Le testament de Benoist Hervieu a été transcrit lors des cours de paléographie animés par monsieur LEROCH MORGERE, Directeur des archives, le premier et le troisième vendredi de chaque mois, au siège de la Société Historique de Lisieux, 1 rue Paul Banaston à Lisieux, de 18 h à 20 h. Ces cours, gratuits, sont ouverts à tous ceux qui sont intéressés par la paléographie.

In nomine Domini amen jey Benoist Hervieu de la paroisse de Myttoys saint de mon entendement et detenu en infirmité de maladie et cognoissant que ce monde n'est de duree faict et passé mon testament en la magnere qui en suit

Primo

Je recommande mon ame a Dieu mon createur tout puissant, a la glorieuse vierge Marie, monseigneur Saint Michel l'ange, a monseigneur saint Gervais mon advocat a toute la cour du paradis, mon corps estre inhume en l'eglise de Myttoys, et des biens que Dieu ma donne en ce monde (je) delaisse a saint Jacques de Lisieux et a saint Michel de Lyvet et a saint Pierre de Hieuville et saint Gervais de Myttoys a chacune desdites paroisses cinq sous tournois

Item a la paroisse de Boessey et aussi a la paroisse d'Escoz a chacune des dites paroesses douze deniers

Item a mes filleux et filleules chacun dix deniers

Item es frairyes (confréries) ordinaires scavoir est la frairye Ste Trinite St Anthoine et St Jehan de Jerusalem a chacune desdites frairyes cinq deniers

Item au luminaire Notre Dame quinze deniers

Item au luminaire St Gervais quinze deniers

Item je vieul que messire Gilles Louvet emporte a son proffyt les deniers tant principal que arrerages de la rente en quoy Raulet Le Villain estait obligé a moy et aultres paroessiens de cette paroesse en tant que seroyt ma part et portion par ce que led Louvet pour l'emoulument me dyt et celebre messe tous les samedys de l'an qui commenche en l'an mil cinq cent trente neuf le quel Louvet commencha le samedy des quatre temps de septembre et finira a semblable jour fait le 11^e jour de novembre 1539 es presence de messire Pierre Chanteur, Johan Mesnil pretre, Guillaume Le Bugle et Caloy Ribette ad ce temoings est elytz mes executeurs messire Johan Ribette, led messire Johan Mesnil et Gehenne ma femme et par semblable est entendu cedit testament fait conjointement entre moy et ma dite femme et n'entendons par ce present en faire aultre tant pour l'un que pour l'autre et aussy la dite Gehenne eslyt ses executeurs c'est a scavoir lesdits messires Johan Ribette et Mesnil et Benosit Hervieu mon mary fait es presence desdits tesmoings et en tant que le residu de mon meuble je le delaisse a ma dite femme es faire a sa volonte et de liberations et par semblable moy Gehenne je delaisse le residu de mon meuble a mo dit mary et a en faire a sa volonte et deliberation tesmoingtz mon signet cy mys l'an et jour dessus dis.

Jack MANEUVRIER

Histoire de la commune de Tôtes

Les sources auxquelles j'ai puisé sont les archives de la Préfecture de Caen, celles de la Mairie de Saint-Pierre-sur-Dives, de la commune de Tôtes, et les minutes du notariat de Saint-Pierre-sur-Dives, de Saint-Martin-de-Fresnay, et les mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.

Eglise

L'église présente très peu d'intérêt, malgré tous les remaniements qu'elle a souffert pendant la suite des siècles, elle pourrait peut-être remonter au XIII^e siècle, telle que la croisée en lancette, au-dessus du portail, semble l'indiquer; la croisée du chevet du choeur, à deux baies, nous annonce le XIX^e siècle. Trois croisées, en forme de meurtrières, d'inégale hauteur, se voient du côté Nord. Deux croisées modernes gothiques viennent de remplacer des ouvertures carrées. M. Bertre, curé, se propose de continuer ce travail.

Le clocher est en bois, un peu en avant du gable, à pyramide à huit pans, recouvert d'ardoises. Le beffroi renfermait deux cloches avant la révolution. Le grand retable en chêne du maître-autel est ce que l'intérieur de l'église nous offre de plus intéressant; quoiqu'il ne soit pas en rapport avec le style gothique, on voit que les sculptures sont bien exécutées.

Le tombeau recouvre un ancien autel en pierre, primitif. Le fond du confessionnal est orné de panneaux à traceries flamboyantes, provenant d'un ancien meuble.

Dans cette église ont été inhumés:

En 1687, dame Elisabeth Desjardins, veuve de César Le Vallois, écuyer, sieur de Tôtes, épouse en seconde noce de Nicolas-Esprit de Fuge, écuyer sieur de Bois-Duval.

En 1711, Messire François Lhermitte, écuyer, seigneur de Hiéville, dont les armes sont: tiercé en face au 1er d'argent à la face alésée et crénelée de deux pièces d'azur; au 2è, de gueules à trois croisettes d'argent; au 3è d'Hermine. La famille Lhermitte habitait le château du bois Robillard, qui faisait alors partie de Tôtes.

En 1722, Messire Louis Le Harenger, écuyer.

1723, damoiselle Françoise Fortin, fille de Philippe Fortin, écuyer.

1724, Philippe Fortin, écuyer, sieur de La Hoguette.

Le 7 mars 1745, fut inhumé dans le cimetièrre, Jacques Pottier, prêtre de la paroisse.

On peut encore voir la tombe d'Augustin Besnard, prêtre, lequel décéda en 1749.

En 1752, fut inhumé dans l'église, Marc-Auguste Fortin, écuyer, sieur de Mongaru et de la Hoguette, par Jacques Blivet, curé de Tôtes, qui fut inhumé dans le cimetièrre en 1782.

Seigneurie

Elle forme la partie la plus intéressante de cet historique; en effet, la féodalité jouait un si grand rôle avant la révolution, qu'il est toujours intéressant de rappeler ces souvenirs, au point de vue historique seulement. Il appartient aux chercheurs de faire revivre cette page de l'histoire, ce sera surtout dans les chartiers de la noblesse que l'on trouvera une moisson abondante, mais l'accès en est assez difficile, et pourtant, quand on fait des recherches dans un but louable, on y devrait s'y opposer, il serait au contraire honorable de faciliter ces travaux.

Les premiers seigneurs de Tôtes nous sont indiqués par les rôles de l'échiquier. Ils remontent au XIIè siècle, ce sont Radulfe, Raginalde et Roger de Tôtes. Il n'est pas absolument certain qu'il s'agisse de notre localité, car il existe en Normandie trois localités de ce nom.

En 1277, dans une chartre de Philippe III, confirmative des donations de l'abbaye Saint-Jean de Falaise, le sieur Hendi de Tôtes (de Lyureio) est indiqué comme faisant une rente de 30 sols à cette abbaye.

Les documents nous faisant défaut, il nous faut ensuite franchir une période de trois siècles.

Nous voyons alors qu'au commencement de XVII^e siècle, la terre de Tôtes était divisée entre deux familles: les de Vallois dont les armes sont: "d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux molettes d'éperon du même et en pointe d'une croix", et celles des Fortin qui portent: "d'argent au chevron de sable accompagné de trois molettes d'éperon du même, au chef d'argent chargé d'un croissant d'azur".

A la mort de Jehan Fortin, écuyer, sieur de Mongaru (pour Mongaroult probablement), époux de Jeanne Jamot, ses héritages furent partagés en 3 lots, lesquels nous indiquent les trois fiefs nobles de cette commune. Nicolas Fortin eut le fief de La Motte de Tôtes. C'est dans un bâtiment de ce fief, que se voit encore une vaste grange dîmière, à porte cintrées et dont l'intérieur présente deux bas côtés.

La motte de terre, qui a donné le nom à ce fief, existait en face l'habitation de M. Labrousse, maire, on a depuis quelques années déblayé le terrain, mais il est toujours entouré d'un profond fossé et les anciens prétendent l'avoir vue couronnée des débris d'une tour, précieux vestiges qu'il eût été curieux de conserver.

Jacques Fortin eut le fief du Mesnil de Tôtes et Noël Fortin, le fief de la Hoguette de Tôtes.

L'aîné, Nicolas Fortin, écuyer, sieur de la Motte, patron honoraire de Tôtes, épousa Angélique de Moré et en secondes noces, Isabelle Desjardins, veuve de César Le Vallois, écuyer, sieur de Bonmesnil; il eut pour fils aîné, Jean François Fortin, écuyer, sieur de Mongaru et Jean-Baptiste Fortin.

Jacques Fortin, écuyer, sieur du Mesnil, devint conseiller du roi, lieutenant général du vicomte de Falaise.

Une de leurs soeurs, Guillemette Fortin, était veuve en 1663 de Jean de Cordé, écuyer, sieur de La Roque, parent de Charlotte Corday.

En 1665, Charles Fortin, proche parent de Charles Fortin, grand prieur de l'abbaye Saint-Etienne de Caen, avait le patronage de Montgaru et de Tôtes.

Nous voyons, en 1692, la mention de Philippe Fortin, écuyer, sieur de la Hoguette, demeurant à Tôtes. Deux ans plus tard, il épousa damoiselle Charlotte Héron, fille de Georges Héron, sieur de Lhois, conseiller du roi à Falaise et de damoiselle Marie Philippe. De cette union naquirent:

En 1695, deux jumeaux; l'un fut nommé Jean-Baptiste Fortin par Jean Baptiste Gauthier, écuyer, sieur de Ménivalle; le second était une fille, qui fut nommée Charlotte Renée par Guy Héron, conseiller du roi, assesseur au baillage de Falaise.

En 1696, naquit Marie Marguerite Fortin

1698, Marie Françoise Fortin

1699, Augustin Philippe Fortin

1700, Guy Charles Fortin

1702, Michel Philippe Fortin

Le père de ces enfants mourut en 1724, et c'est aussi à cette époque que se maria damoiselle Charlotte Fortin avec Charles Dubosq, écuyer, sieur de la Prairie, fils d'Antoine Dubosq, écuyer, sieur de Boisaumé; Dubosq porte: "d'hermine à trois faces, ondées de gueule au chevron d'or brochant le tout".

En 1734, J.B. Fortin, écuyer, sieur de la Hoguette, épousa Marie de Bernières, dont les armes sont: "d'or à la bande d'azur, chargée de trois croisettes d'argent et accostée de deux filets de gueules".

Nous ne savons d'où venait la branche des de Vallois dont la famille rayonnait dans tout le pays.

En 1544, on voit aux archives de la Préfecture, la mention de Guillaume Le Vallois, écuyer, sieur de Tôtes, et, en 1550, Jehan Le Vallois.

En 1603, François Le Vallois, écuyer, était sieur de Tôtes.

En 1632, Bertran Le Vallois avait la sieurie de La Motte.

Hélène de Gislain était veuve, en 1640, de Charles Le Vallois, écuyer, sieur de Tôtes et de Boismesnil; il avait pour frère Nicolas Le Vallois, écuyer, sieur de La Forest, époux d'Isabelle Desjardins. Un Le Vallois ayant obtenu dans l'armée un emploi plus considérable, se démit, en 1674, de ses fonctions de lieutenance en faveur de François Le Vallois, fils d'Isabelle Desjardins; il épousa Judith Le Neveu, de Méry, en 1686. son frère était Charles Le Vallois, écuyer, sieur et patron honoraire de Tôtes, lieutenant d'une compagnie d'infanterie dans le régiment de Conty. Ils héritèrent du patrimoine d'un sieur de Boismesnil, par Jean-Nicolas Esprit de Fugé, écuyer sieur de Boisduval, capitaine dans le régiment de Champagne, époux de noble dame Elisabeth Desjardins, veuve de Pierre de Beaumesnil. César Le Vallois, écuyer, sieur de Tôtes et de Boismesnil, épousa la veuve Desjardins en 1678.

Le maréchal de France, Joseph Paul Montesquiou, chevalier et comte d'Artaignan, était seigneur de Tôtes; ses armes sont: "d'or à deux tourteaux de gueules".

Episode dramatique

La tradition populaire rapporte qu'un duel assez singulier eût lieu dans cette commune, il y a environ deux siècles, entre un Le Vallois et un sieur Fortin.

Quoique ces deux familles se fussent souvent alliées entre elles, cela n'empêcha pas, ainsi qu'il arriva dans beaucoup d'autres communes, que la question de priorité des droits honorifiques de l'église ne suscitât de vives querelles. Le prêtre était quelquefois forcé de sortir à la fin des offices revêtu de ses habits sacerdotaux, pour les séparer. Mais un dimanche, après qu'il eut été résolu, pour éteindre les querelles continuelles suscitées par la distribution de pain bénit, de suspendre le panier à une des cordes du clocher, de manière qu'au sortir de l'office, chacun put en prendre soi-même, le sire de Vallois, d'un caractère assez violent, ne put contenir sa colère. Il attaqua, au sortir, de la grand-messe, d'invectives si violentes le sieur Fortin, que celui-ci se sentit saisi d'indignation. Un défi s'en suivit immédiatement. Le lieu du combat fut le champ derrière l'église. On choisit les armes, un duel à l'épée s'engage, le fer s'entrechoque d'une manière sinistre, mais au bout de peu de temps, Le Vallois pousse un cri de désespoir et tombe à la renverse blessé mortellement. Fortin, ému, n'écoulant que ses sentiments, s'élance aussitôt vers son adversaire, et au moment où

il lui tend les bras et se penche près de lui pour lui porter secours, il reçoit de son adversaire un coup d'épée en pleine poitrine. Ainsi périrent nos deux champions.

Les actes civils ne remontant pas assez haut, nous avons regretté de n'avoir pas trouver la mention de ces deux mortalités, car il est probable que la cause de leur mort eut été signalée avec quelques détails.

Tôtes faisait partie de la sergenterie de Saint-Pierre-sur-Dives.

J. PEPIN

Docteur en médecine, licencié es-sciences

Membre de plusieurs sociétés savantes

Lauréat de la Société française d'archéologie

Extrait du Journal Le Normand 1868

Archives de la Société Historique de Lisieux

L'école de Mittois pendant la guerre

Nommé instituteur à Mittois en janvier 1942, j'y suis resté jusqu'en juillet 1948. En classe unique, l'effectif variait entre 30 et 45 élèves. Par manque de place, la commune avait fait une adjonction sans prévenir l'Inspection académique, ce qui n'était pas du goût de celle-ci et ce qui ne facilitait pas ma tâche. Mon bureau se trouvait près de la porte de communication afin que je puisse surveiller les deux classes. Les plus petits étaient dans l'annexe et lorsqu'un grand avait terminé son travail, il me secondait en faisant lire les enfants du cours préparatoire.

La classe haute de plafond était très difficile à chauffer et, en hiver, avec un seul poêle à bois, la température ne dépassait pas 6 à 7 degrés.

C'était le type des anciennes écoles, avec deux cours, une pour les filles, une pour les garçons, chaque sexe ayant son préau. Les sanitaires étaient plus que rudimentaires. Une seule pompe, dans le jardin, pour se ravitailler en eau.

A cette époque, la population du village était composée de cultivateurs, de gardiens d'herbages, d'ouvriers agricoles et d'ouvriers de fromagerie. Population très fluctuante, en particulier pour les gardiens qui, après quelques mois en début d'année scolaire, partaient ailleurs et revenaient en fin d'année. Presque toutes les familles avaient entre 3 et 10 enfants. Il m'en arrivait parfois jusqu'à 6 de la même famille.

Triste période pendant ces années de guerre. Le père souvent prisonnier, la mère devait se débrouiller seule avec ses nombreux enfants dans un petit logement sans confort avec peu de chauffage. Nombreux parmi les écoliers, souvent peu vêtus, étaient ceux qui, l'hiver, avaient des engelures dues non seulement au froid mais aussi aux carences alimentaires.

Certains enfants, pour venir à l'école, devaient parcourir jusqu'à 3 kilomètres à pied. En particulier, l'un venait de la ferme des Aunaies située sous le bois de Quévrue.

En saison hivernale, les plus éloignés apportaient leur repas dans une gamelle que je faisais réchauffer sur le poêle ainsi que la mienne car je me devais de rester avec eux le midi, habitant à 6 kilomètres.

A l'époque, pas de cantine, pas de ramassage scolaire. Le mobilier scolaire se composait de grandes tables à 6 places et pour les petits de tables à 2 places avec pupitre s'ouvrant sur le dessus, de quelques cartes murales représentant la France et les continents, de quelques mesures de capacité, de longueur, de quelques livres de bibliothèque.

Le 6 juin 1944, jour du débarquement, comme tous mes collègues, je faisais classe. Les premiers combats aériens avaient déjà lieu au-dessus de nos têtes. Vers 15 heures, la peur commença à rendre les enfants inquiets. Je pris sur moi de les renvoyer chez eux et c'est ainsi que se termina cette année scolaire.

Après cette douloureuse période, l'école recommença et je dus intervenir souvent pour indiquer aux enfants de ne toucher à aucun objet suspect. Malgré cela, un jeudi, un garçon se fit sauter une partie du pouce. Un autre jour, en partant le soir, j'en rencontrai un qui portait une mine sous le bras.

Je garde de ce passage en classe unique, malgré les difficultés de l'époque, un souvenir ému. Je revois avec plaisir certains de ces élèves qui, pour un grand nombre, se sont fort bien débrouillés dans la vie et sont maintenant près de la retraite ou même à la retraite. Je garde de leurs parents le souvenir de gens polis, respectueux, confiants et parfois généreux malgré leurs modestes revenus.

Jean DENIS

Ferdinand BARBEDIENNE

Le 6 août 1810, naissait à Saint-Martin-de-Fresnay, canton de Saint-Pierre-sur-Dives, Ferdinand BARBEDIENNE, fabricant de bronzes d'art, dont les productions connaîtront une renommée internationale.

Les Barbedienne constituent une des plus anciennes familles de notre région. En 1390, un aveu rendu aux plaids du Houlme (paroisse d'Ammeville) signale un Guillaume Barbedienne. (Archives Départementales de l'Orne, série H 4320)

En 1524, le 27 décembre, fieffe par Guillaume Mesnil, prêtre, procureur des religieuses de Sainte-Claire d'Argentan, à Gilles Barbedienne, d'héritages, sis en la seigneurie du Houlme. (A.D. Orne H 4340)

En 1558, fieffe par les religieuses de Sainte-Claire d'Argentan à Jean et Etienne Barbedienne, d'une acre de terre au Boichesnel. (A.D. Orne H 4340)

En 1630, aveu rendu aux religieuses de Sainte-Claire d'Argentan par Jacques Barbedienne.

En 1676, plaids des sieuries du Houlme et de la Pusnaye, tenus par Robert Cheradame, sieur de Fontaine, licencié es lois, avocat, sénéchal, à l'adjonction de Jean Barbedienne, tabellion en la vicomté d'Argentan.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, nous retrouvons fréquemment des Barbedienne, tabellions, garde-notes héréditaires pour les sièges d'Ecots et Montpinçon. Ils ont leur résidence à Saint-Martin-de-Fresnay où, à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, ils exploitent une ferme. Les renseignements qui suivent nous été fournis par M. François Leblanc-Barbedienne que nous remercions vivement. Ils sont extraits d'un rapport de Ch. Rossigneux, "sur les titres de Barbedienne, fabricant de bronzes, à Paris, à la grande médaille dite de Jean Goujon".

RAPPORT FAIT PAR M. CH. ROSSIGNEUX

SUR LES TITRES

BARBEDIENNE

FABRICANT DE BRONZES, A PARIS

A LA GRANDE MEDAILLE DITE DE JEAN GOUJON

Ferdinand Barbedienne est né en 1810 dans un petit village de Normandie, Saint-Martin-de-Fresnay. Ses parents, modestes agriculteurs, cultivaient le champ paternel qui suffisait amplement à leurs besoins; mais un jour la terre se fit avare, les mauvaises années se succédèrent, apportant la gêne, puis la pauvreté dans l'humble demeure, si bien qu'en 1822, un moment arriva où l'enfant lui-même devint à charge à sa famille. Le père, le prenant alors par la main, l'amena à pied à Paris pour en faire un ouvrier à la ville, en le mettant en apprentissage chez un sellier.

Le moment de la séparation venu, le père prit l'enfant dans ses bras, lui annonçant qu'il ne devait plus désormais compter que sur lui-même pour faire face aux plus dures nécessités de la vie, et lui glissa entre les mains sa dernière épargne, six francs, péniblement amassés en pièces de six liards, cette monnaie d'appoint dont la valeur douteuse la faisait le plus souvent refuser par ceux auxquels elle était offerte en paiement.

La présence de l'enfant chez le sellier fut de courte durée, six semaines au plus. Son patron, plus assidu au cabaret qu'à l'atelier, était réduit à la misère, et se trouva ainsi bientôt dans la nécessité de se séparer de son apprenti, qui trouva un refuge chez un papetier de la rue de l'Arbre-Sec, qui joignait à ce commerce celui des papiers peints. L'apprentissage consenti, et loyalement exécuté de part et d'autre, fut de quatre années.

A partir de cette époque, le jeune homme, devenu maître de lui-même, fut successivement commis dans différents magasins de papiers peints où, dans tous, il se fit remarquer par son assiduité au travail, sa bonne volonté et sa grande intelligence, si bien qu'un de ses patrons, qui l'avait pris en affection, l'engagea à s'établir pour son propre compte en lui fournissant les fonds nécessaires à cette entreprise. Il va sans dire que cette offre généreuse fut acceptée avec reconnaissance et qu'il justifia la confiance de son commanditaire en organisant, selon ses vues, sur des bases nouvelles, une maison de vente

pour le papier peint qui acquit en peu de temps une telle notoriété qu'il se trouva, pour ainsi dire, placé de prime saut au premier rang de cette industrie.

Il n'avait donc qu'à se laisser aller dans la voie qui lui était ouverte pour atteindre à la fortune qui lui souriait; mais nous étions alors en 1833, à cette époque mémorable de notre histoire qui a enfanté tant de génies dans les sciences, les lettres, les arts et l'industrie, où tous les esprits, toutes les intelligences se tournaient vers ces siècles radieux du passé, où les plus grands artistes, nés sur la terre de France, rivalisaient de talent avec ceux mêmes de la glorieuse Italie.

Avec ses tendances à voir l'art s'appliquer aux choses et aux objets les plus usuels de la vie, le jeune Barbedienne - il n'avait alors que vingt-trois ans - ne pouvait se soustraire aux visions du culte nouveau, le "romantisme", et il ne rêvait rien moins que de relever l'industrie du bronze de l'abaissement dans lequel elle était tombée. Admirateur passionné des chefs-d'oeuvre de la sculpture de l'Antiquité et de la Renaissance, il se proposait de refaire le goût public en réduisant ces chefs-d'oeuvre à de moindres proportions sans rien détruire de la perfection de leurs formes, pour les mettre au niveau de nos fortunes bourgeoises, et, par suite, leur donner accès dans nos étroites demeures.

Il en était là de son rêve, ne sachant pas comment le réaliser, quand, en 1839, le hasard le mit en rapport avec un simple ouvrier mécanicien qui, sans éducation première et sans instruction mathématique, mais doué du génie de l'invention, était parvenu à construire de toutes pièces un merveilleux instrument de précision à l'aide duquel la main la moins exercée pouvait réduire mathématiquement les objets en bas-relief ou en ronde bosse, tels que statues, bustes, vases, ornements etc.. Ce fut un trait de lumière pour Barbedienne, qui accepta, sans hésitation et sans compter, Achille Colas, pour l'exploitation du brevet.

C'est ainsi que fut fondée la maison Barbedienne, dont le renom s'étend aujourd'hui dans le monde entier.

Toutefois malgré la faveur qui avait accueilli ces réductions à leur première apparition, ce ne fut qu'après de longues et pénibles épreuves que le succès vint récompenser le hardi novateur de sa hasardeuse entreprise. Avec la fougue, les illusions généreuses et l'inexpérience de la jeunesse, Barbedienne s'était jeté à corps perdu dans cette nouvelle industrie sans un capital suffisant pour résister à la crise financière qui, à cette époque, paralysa les affaires industrielles et le mit plusieurs fois lui-même à deux doigts de sa perte. Mais, avec la patiente énergie qui le distingue, il ne désespéra pas du salut. Bien lui en prit,

car, après de laborieux efforts, il put enfin éteindre ses dettes, satisfaire aux plus dures exigences de ses créanciers et reprendre sa liberté d'action.

C'est donc au milieu de difficultés sans cesse renaissantes qui auraient découragé de moins convaincus, que Barbedienne parvint à créer des ateliers modèles, munis d'un outillage perfectionné, et grouper autour de lui une élite d'artistes et d'ouvriers qui, sous une discipline exacte et, cependant, sans entraves pour la liberté de chacun, concourut à l'harmonie de l'ensemble. Il lui fallu, en quelque sorte, ressusciter les coutumes de ces jurandes et de ces maîtrises emportées comme tant d'autres utiles institutions de l'ancienne France par la Révolution, et égaler, si faire se pouvait, les épaves des chefs-d'oeuvre d'art et d'industrie échappés à son aveugle fureur. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il a réussi: je ne suis pas un économiste, je n'ai pas le don de la science sociale, et cependant, il me semble qu'il y a là pour ceux qui cherchent la solution à cet aride problème, qu'avaient si bien résolu nos pères "Des rapports à établir entre patrons et ouvriers", un enseignement qui pourrait aider à trouver la formule qui jusqu'alors n'a pas été résolue, pour le plus grand dommage des deux parties et de la société elle-même.

Comme un chef d'orchestre habile, il a su diriger ses exécutants, s'en faire obéir et, ce qui vaut mieux encore, s'en faire aimer, tant et si bien que l'oeuvre sorti de ses ateliers semble avoir été créé par les seules mains de celui qui en a conçu l'ensemble. Ainsi les ouvriers habiles formés à son école se font-ils chaque année plus nombreux. Le chiffre atteint est aujourd'hui bien près de six cents. Recherchés par les émules et les concurrents du Maître, ils contribuent au relèvement de cette belle industrie des bronzes en la sauvant du discrédit dans lequel elle était tombée.

Après avoir remis en lumière les chefs-d'oeuvre de l'Antiquité et de la Renaissance avec une perfection d'exécution qui ne saurait être surpassée, Barbedienne se mit à créer des modèles d'art industriel dans lesquels il prouve ainsi que le dit Goethe, "qu'il n'est aucun métier que l'ouvrier ne puisse élever jusqu'à l'art, par l'application qu'il y porte". Comme les gens de génie qui sentent toujours le besoin de s'appuyer sur la tradition, il n'a pas manqué d'aller puiser ses inspirations aux sources pures auxquelles se sont désaltérées les maîtres du passé. Et, cependant, il est si bien resté lui-même que les objets sortis de ses mains attestent une fois de plus que le style c'est l'homme, et que le style peut se passer de marque et de signature.

Le temps du reste, était favorable à ces éclosions. Les expositions universelles conviaient tous les peuples à venir se mesurer dans ces luttes pacifiques où la victoire ne coûte ni sang ni larmes. Barbedienne fut l'un des premiers à répondre à l'appel, et dans

les concours il montra une telle supériorité sur ses concurrents, que dans tous il occupa la première place et remporta les plus hautes récompenses, qui furent consacrées à l'Exposition de Vienne par la croix de commandeur dans l'ordre de la Légion d'Honneur...

Enfin, messieurs, il me reste à vous entretenir d'un dernier trait de la vie de M. Barbedienne, que je me reprocherais de passer sous silence, tant il fait honneur à son patriotisme éclairé et à son dévouement pour la république des arts.

Arrivé au plus sommet que puisse atteindre un homme qui a su se frayer la route à lui-même, il voulut mettre en lumière et faire profiter de sa position acquise les oeuvres des plus éminents sculpteurs français de notre époque, en vulgarisant leurs oeuvres à l'aide de moyen de réduction si parfaits dont il dispose, tout en leur créant, en quelques sorte, des rentes dont la mise de fonds serait leur propre talent. Il offrit donc à ces maîtres de l'art moderne, tout en leur laissant la nue propriété de leurs oeuvres, d'exécuter à ses frais, risques et périls, les réductions et modèles des oeuvres dont le choix lui serait laissé, et de leur payer une prime sur le produit net de la vente."

Les éditions Barbedienne ont publié un certain nombre de catalogues commerciaux dans lesquels sont proposés des tirages en bronze en plusieurs dimensions d'oeuvres anciennes ou contemporaines. Le choix est considérable, des sculptures du Parthénon au *Moïse* de Miche-Ange, des portes du baptistère de Florence, entières, en demi-grandeur, ou en détails, au *Henri IV* de Bosio, du chanteur florentin de Paul Dubois, au *Mozart enfant* de Barrias, des bustes de David d'Angers aux oeuvres d'Aizelin, de Carrier-Belleuse, sans oublier les pendules, les luminaires, les meubles d'art, les "*cheminées artistiques*", ornées d'émaux et autres matières précieuses...

Parmi les innombrables contrats passés par Ferdinand Barbedienne avec les sculpteurs, voici à titre d'exemple, un extrait de celui conclut, le 1er janvier 1879, avec Ernest Louis Barrias. " Monsieur Barrias cède, par ces présentes, à M. Barbedienne qui accepte, le droit exclusif de réduire par le procédé Achille Collas une statue de Bernard Palissy... et de reproduire comme il entendra les réductions de ladite statue; M. Barrias a créé en outre une série de petits modèles intitulés *Enfant sur tortue*, *Enfant à l'escargot*, *Enfant au panier*, *Enfant à l'amphore*, *Enfant au coquillage et crabe*, *Amphore femme ailée*, *Vase aux lianes*, *les Deux Soeurs*, dont il cède également le droit exclusif de reproduction à M. Barbedienne qui accepte... La présente cession est faite pour une période de vingt-cinq années à partir de ce jour; "

Fontaine Barbedienne Revue
M. CHATEL, boulevard de la Chapelle
Paris, 10^e arrondissement

1880

DEPARTEMENT DES SCULPTURES
Paris. — 30, Boulevard Poissonniere.
DU MUSEE DU LOUVRE
BRONZES D'ART

F. BARBEDIENNE GRAFIQUES

RÉCOMPENSES OBTENUES DANS LES EXPOSITIONS UNIVERSELLES
DE LONDRES, DE PARIS ET DE VIENNE
Exposition du Département

GRAND PRIX

GRANDE MÉDAILLE D'OR

DIPLOME D'HONNEUR

VINGT-HUIT MÉDAILLES DE COOPÉRATEURS

A VIENNE 1873

DEUX DIPLOMES D'HONNEUR

UNE MÉDAILLE DE PROGRÈS

VINGT-CINQ MÉDAILLES DE COOPÉRATEURS

A PARIS 1867

JURÉ RAPPORTEUR (HORS CONCOURS)

A LONDRES 1862

TROIS MÉDAILLES POUR EXCELLENCE

A PARIS 1855

GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR

A LONDRES 1851

DEUX GRANDES MÉDAILLES (COUNCIL MEDALS)

REDUCTION MATHÉMATIQUE

ACHILLE COLLAS

(Inventeur)

GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR

A PARIS 1855

COOPÉRATEURS

Trois Médailles de 1^{re} classe

DÉcernées à

M. MANGUIN, architecte; CH. GILBERT, directeur du travail; E. PHÉNIX, sculpteur.

Quatre Médailles de 2^e classe

Décernées à MM.

LECOMPTE, contre-maître ciseleur.
LEBLANC, " monteur.
GUYON, " menuisier-ébéniste.
BLUGEOT, " de la réduction.

Quatre Mentions honorables

Décernées à MM.

LEBOUVILLOIS, ciseleur.
MAXIME BETTE, monteur.
BICHON, menuisier-ébéniste.
BESSON, menuisier-ébéniste.

Une Médaille pour excellence

A M. CONSTANT-SEVIN, sculpteur-ornemaniste de la Maison. (LONDRES 1862.)

LES ATELIERS DE LA MAISON

Fonderie, Fabrication des tronzes, Dorure, Émaillerie, Marbrerie-et Réduction
Sont situés RUE DE LANCRY, 62.

SEULS AGENTS EN ANGLETERRE

MM. JACKSON ET GRAHAM

20 to 24, Oxford street

LONDRES, W

GÈNE DU REPOS ÉTERNEL

Le marbre antique est au musée du Louvre, à Paris.

La réduction aux 2 cinquièmes.	350 P. 10 ^r
<small>Hauteur, 0.75 c.; largeur, 0.35 c.</small>	
La réduction aux 3 dixièmes.	195
<small>h. 0.55 c.; l. 0.25 c.</small>	
La réduction aux 2 dixièmes.	125
<small>h. 0.35 c.; l. 0.15 c.</small>	



CUPIDON EN HERCULE

Le marbre antique est au musée du Louvre, à Paris.

La grandeur originale.	1,100
<small>h. 0.54 c.</small>	



GÈNE ADORANT

Le marbre antique est au musée royal de Berlin.

La réduction aux 2 cinquièmes.	225 P. 15 ^r
<small>h. 0.34 c.; l. 0.13 c.</small>	
La réduction aux 2 dixièmes.	80
<small>h. 0.27 c.; l. 0.07 c.</small>	



TIREUR D'ÉPINE

Le bronze antique est au musée du Vatican, à Rome.

La réduction aux 2 cinquièmes.	225 P. 15 ^r
<small>h. 0.35 c.; l. 0.14 c.</small>	
La réduction aux 3 dixièmes.	130
<small>h. 0.24 c.; l. 0.10 c.</small>	
La réduction aux 2 dixièmes.	80
<small>h. 0.16 c.; l. 0.07 c.</small>	



CUPIDON (ESSAYANT SON ARC)

Le marbre antique est au musée du Louvre, à Paris.

La réduction aux 2 cinquièmes.	250
<small>Hauteur, 0.51 c.; largeur, 0.20 c.</small>	
La réduction aux 2 dixièmes.	95
<small>h. 0.33 c.; l. 0.13 c.</small>	



L'AMOUR ET PSYCHÉ (grotte)

Le marbre antique est au musée du Capitole, à Rome.

La réduction à la moitié.	500
<small>h. 0.61 c.; l. 0.24 c.</small>	
La réduction aux 2 cinquièmes.	350
<small>h. 0.50 c.; l. 0.19 c.</small>	
La réduction aux 3 dixièmes.	230
<small>h. 0.33 c.; l. 0.14 c.</small>	
La réduction au huitième.	80
<small>h. 0.17 c.; l. 0.06 c.</small>	



ENFANT À L'ŒIE

Le marbre antique est au musée du Louvre, à Paris.

La réduction aux 2 cinquièmes.	250 P. 15 ^r
<small>h. 0.37 c.; l. 0.16 c.</small>	
La réduction aux 3 dixièmes.	140
<small>h. 0.24 c.; l. 0.10 c.</small>	
La réduction aux 2 dixièmes.	75
<small>h. 0.16 c.; l. 0.07 c.</small>	
La réduction plus petite.	65
<small>h. 0.09 c.; l. 0.04 c.</small>	



JOUEUSE D'OSSELETS

Le marbre antique est au musée royal de Berlin.

La réduction aux 2 cinquièmes.	190 P. 15 ^r
<small>h. 0.37 c.; l. 0.19 c.</small>	
La réduction au tiers.	160
<small>h. 0.24 c.; l. 0.14 c.; p. 0.18 c.</small>	
La réduction aux 3 dixièmes.	125
<small>h. 0.20 c.; l. 0.10 c.</small>	
La réduction aux 2 dixièmes.	65
<small>h. 0.14 c.; l. 0.07 c.</small>	



On lit plus loin: "M. Barbedienne s'engage à tenir compte à M. Barrias de vingt pour cent sur le produit net et effectif de la vente de chacune des réductions et reproductions".

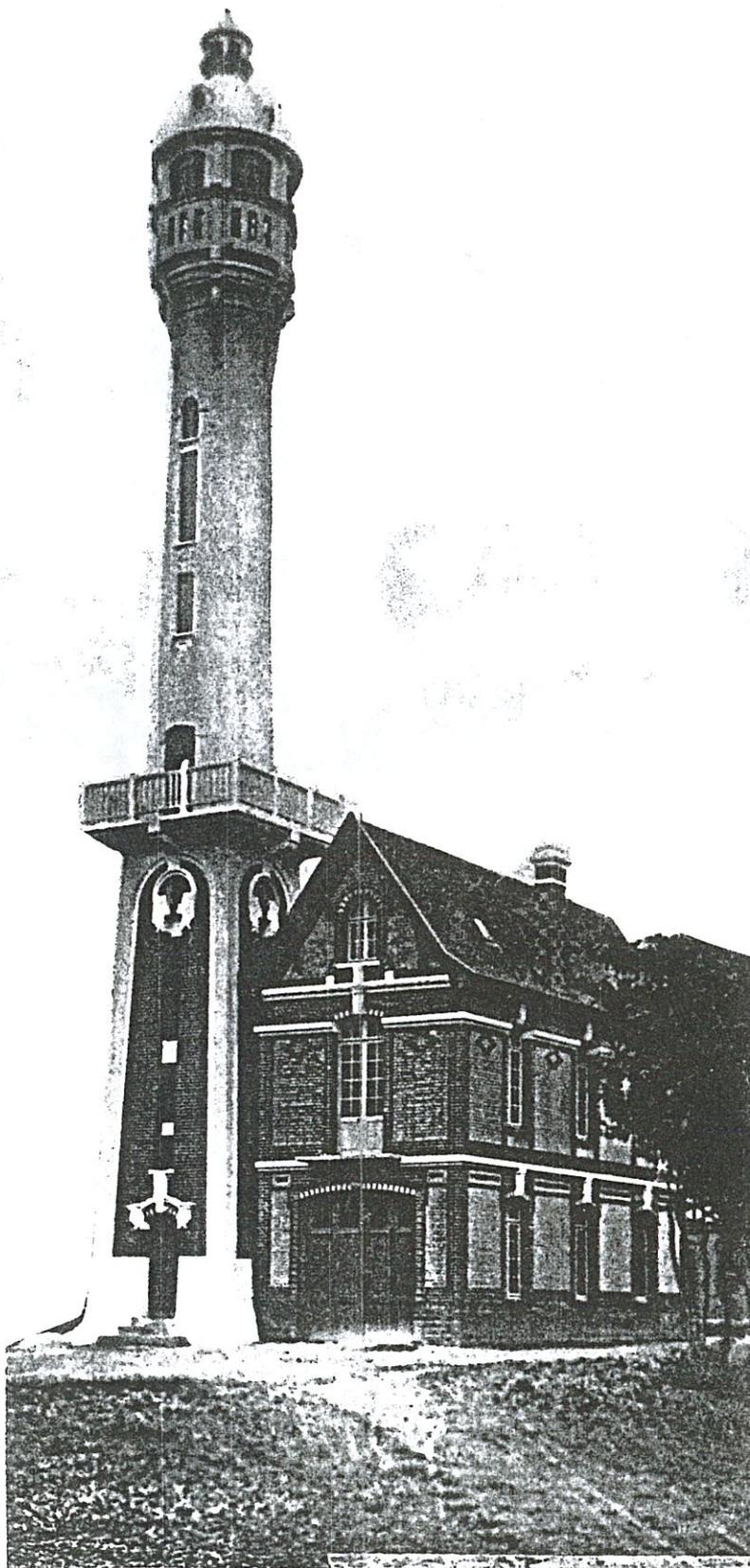
Ferdinand Barbedienne est inhumé au cimetière du Père Lachaise, à Paris, le 21 mars 1892. Il n'a pas d'enfant, et c'est son neveu Gustave Leblanc qui lui succède sous le nom de Leblanc-Barbedienne. Ce dernier signe avec Rodin un contrat d'édition exclusive pour vingt ans, de "L'éternel printemps" et du "baiser". Il ouvre des succursales aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et, en 1913, à Berlin.

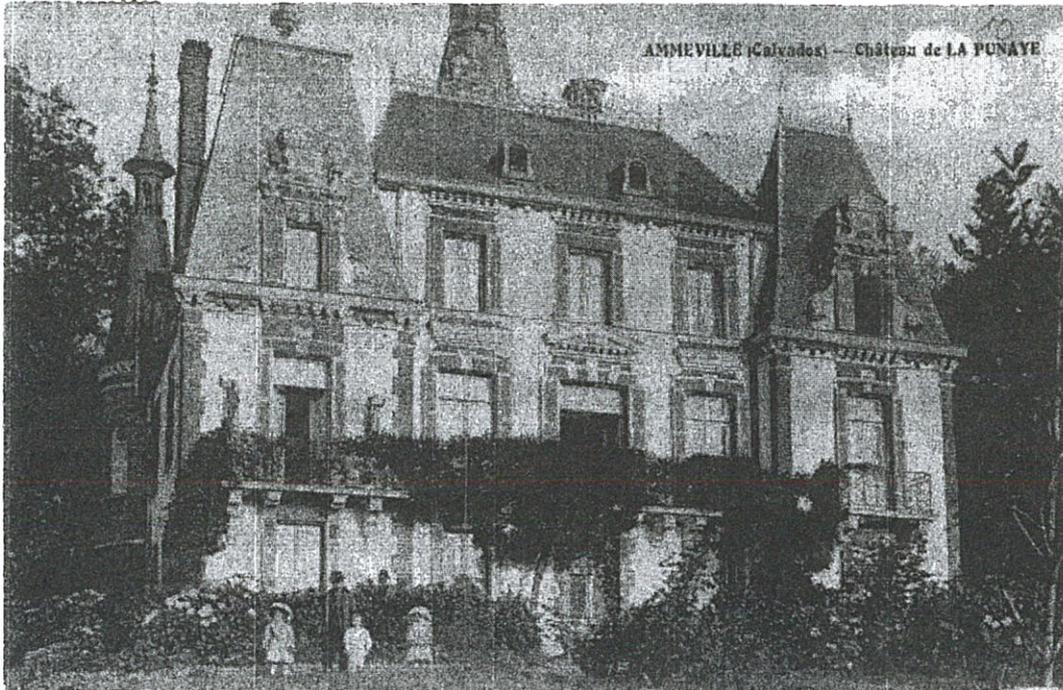
Gustave Leblanc-Barbedienne reviendra vivre au pays de ses ancêtres en achetant le château de la Punaye à Amneville. Il y fera construire, en 1906, une tour d'où, dit-on, on peut apercevoir avec des jumelles, les côtes anglaises. Sa descendante, Valentine Leblanc-Barbedienne, propriétaire du château de Garnetot, l'offrira à une oeuvre pour en faire une maison de retraite.

La Société Leblanc-Barbedienne cessera toute activité le 31 décembre 1954.

Jack MANEUVRIER

La tour Leblanc, château de la Punaye à Ammeville





Château de la Punaye à Ammeville

Au premier plan, sans doute, M. Leblanc-Barbedienne

Etude de quelques monuments aux morts de la région de Saint-Pierre-sur-Dives.

Selon le dictionnaire « Robert », la définition d'un monument est d'être un ouvrage « destiné à perpétuer le souvenir d'un personnage ou d'un événement ». L'événement dont il est question ici est la Première Guerre mondiale, qui entraîna en France la mort de plus d'un million six cent mille personnes. Cette guerre, la plus meurtrière que la France ait connu sur son territoire, a profondément marqué les esprits des Français. C'est pourquoi, en 1919 et 1920, on érigea partout en France, des milliers de « monuments aux morts ».

Localisation des monuments aux morts.

Les monuments aux morts sont placés dans les cimetières communaux, comme à Lieury, Cesny-aux-Vignes, Mezidon, Ammeville, Grandmesnil, et Vaudeloges; ou bien dans le centre de l'agglomération, comme à Condé-sur-Ifs et Sainte-Marguerite-de-Viette. A Saint-Pierre-sur-Dives, il fut placé dans la rue principale de l'agglomération, afin d'être bien visible de tous. Toutefois, certaines communes rurales ne possèdent pas de véritable monument aux morts. Dans ce cas, la liste des soldats tués au combat figure sur le monument du chef-lieu de canton.

La forme des monuments.

Les monuments aux morts de la région de Saint-Pierre-sur-Dives sont monolithiques, souvent de forme pyramidale (en guise d'obélisque), ou quadrangulaire, surmonté d'un pyramidion.

Certains monuments sont de dimensions modestes, comme celui qui se trouve près de l'église d'Ammeville, de forme pyramidale, taillé dans le granit par M. Bourdon, de Caen. Celui de Grandmesnil est aussi en forme d'obélisque, mais il fut réalisé par M. Poulain. A Vaudeloges, on trouve encore un monument du même type, sans signature.

Les bases de ces monuments sont généralement cubiques. Celui de Mezidon est surmonté d'une croix de fer.

Dans le canton de Saint-Pierre-sur-Dives, deux monuments se distinguent par leur importance: celui de Sainte-Marguerite-de-Viette, d'abord, est constitué d'une grande statue dorée qui représente un poilu, en tenue de combat. Il tient une couronne de lauriers dans une main et un fusil dans l'autre. Celui de Saint-Pierre-sur-Dives est particulier, car il rassemble les tués des communes de Berville, Ecots, Saint-Georges-en-Auge, Lieury, Bretteville, Ammeville, Boissey, Garnetot, Montviette, Notre-Dame-de-Fresnay, Thiéville, Saint-Martin-de-Fresnay, Tôtes, Vieux-Pont-en-Auge, Mittois et Montpinçon.

Les inscriptions.

Les inscriptions présentes sur les monuments sont assez semblables les unes des autres. Le plus souvent, il est écrit « *La commune de ... à ses morts pour la France* », ou encore « *La commune de, à ses enfants morts pour la France* ». Ces « fils de la Patrie » sont vus comme appartenant à une seule et même famille dont la mère serait Marianne. Comme des frères unis au combat, ils le restent après la Paix. A Mezidon, l'inscription comporte en plus l'adjectif « glorieux » (« A nos glorieux soldats morts pour la Patrie »), qui fait de ces hommes des héros dont le sacrifice a permis la victoire. Toutes ces inscriptions rappellent les premiers vers de l'hymne national, « la Marseillaise ». Figurent ensuite les noms des tués, suivis quelquefois de leur date de naissance et de leur date de décès comme à Grandmesnil.

Symboles et gravures.

Les symboles les plus fréquemment rencontrés sont la croix de fer qui représente une décoration militaire; le rameau de laurier (symbole de la Victoire), et bien sûr le drapeau tricolore, emblème national. Tous ces symboles sont présents sur la plupart des monuments aux morts, par groupe de deux ou trois. A Cesny-aux-Vignes, le rameau de laurier est de couleur dorée.

Autour du monument aux morts figurent des décorations souvent constituées d'obus et de géraniums rouges. A Sainte-Marguerite-de-Viette, le monument est surmonté d'une statue représentant un poilu, prêt à donner l'assaut, le fusil à la main, la tête droite.

Celui de Saint-Pierre-sur-Dives est dominé par une représentation de Marianne en victoire antique. Elle semble protéger les soldats, et donne l'impression de partager le combat des soldats. L'expression de son visage est calme. Le sein à l'air, elle regarde les soldats, dont l'un s'apprête à lancer une grenade, comme une mère regarde ses enfants. De couleur blanche, signe de calme et de paix, elle contraste avec le noir de la plaque sur laquelle sont représentés les soldats. Le rôle de tous ces monuments était de perpétuer le souvenir des soldats tués au cours de la « Grande Guerre ».

Etude démographique.

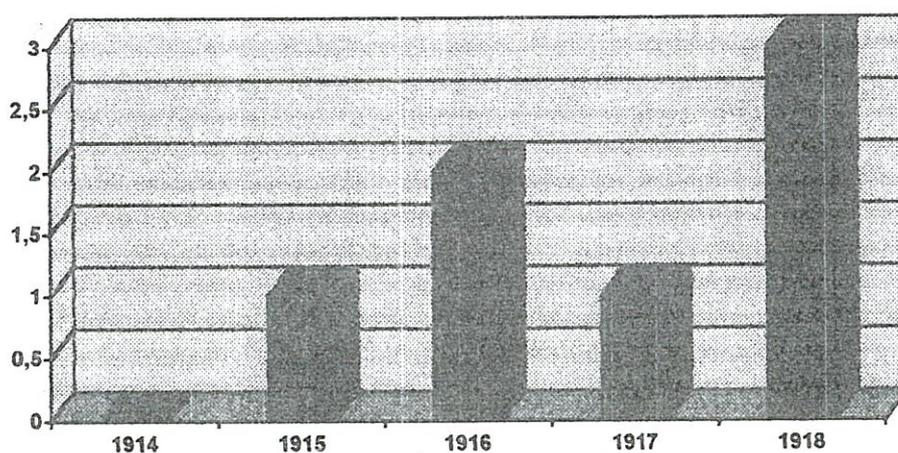
Les plus jeunes des soldats tués au combat avaient 16 ans, les plus âgés 37. Environ 300 hommes du canton de Saint-Pierre-sur-Dives trouvèrent la mort au combat, soit près de 4 % de la population totale du canton de l'époque, ce qui correspond tout-à-fait à la moyenne nationale. Certaines communes furent plus touchées que d'autres: Montpinçon eut 21 tués, soit 8.64 % de sa population totale.

Commune:	Nb d'hab. en 1911	Nb.de tués	% de tués/ nb. d'hab.
Cesny-aux-Vignes	204	11	3.39 %
Condé-sur-Ifs	373	12	3.21 %
Mezidon	1425	33	2.31 %
Saint-Pierre-sur-Dives	2302	90	3.90 %

Ammeville	211	14	3.63 %
Bretteville-sur-Dives	267	11	4.11 %
Boissey	383	26	6.78 %
Berville	138	3	2.17 %
Garnetot	61	3	4.91 %
Montviette	323	10	3.09 %
Notre-Dame-de-Fresnay	189	6	3.17 %
Lieury	127	11	8.66 %
Tôtes	155	14	2.58 %
Mittois	169	5	2.95 %
Vieux-Pont-en-Auge	364	9	2.47 %
Montpinçon	243	21	8.64 %
Ecots	145	8	5.51 %
Grandmesnil	158	7	4.43 %
Vaudeloges	314	18	5.73 %
Saint-Georges-en-Auge	180	9	5,00 %
Sainte-Marguerite-de-Viette	601	16	2.66 %
Hiéville	238	18	7.56 %
Saint-Martin-de-Fresnay	250	9	3.06 %
TOTAL	8820	354	4 %

Grandmesnil est la seule commune du canton qui ait fait figurer sur son monument aux morts l'année au cours de la quelle furent tués ses soldats.

Nombre de tués par année à Grandmesnil.



La pointe de l'année 1916 correspond à l'époque des « Grandes Offensives », dont la plus célèbre est la grande offensive allemande sur Verdun. L'année 1918 est marquée par la percée allemande du printemps, puis par la contre-offensive des alliés menée au cours de

l'été. A Grandmesnil, comme à Ammeville et Boissey, deux des tués portent le même nom. Nous supposons qu'il s'agit de membres de la même famille. La « Grande Guerre » a en effet décimé des familles entières.

**La classe de 3 e Technologique
« collège Jacques Prévert »,
Saint-Pierre-sur-Dives.**

Ont participé à ce travail:

Virgil Bacheley, Hélène Benard, Laetitia Bergère, William Bouteloup, Aurore Castel, Yohan Chopart, Angélique Cousin,, Alexandre Decarsin, Didier Delacour, François Denis, Ludovic Deschamps, Isabelle Désert, Jérôme Dinahet, Lydia Giret, Richard Lecormu, Marie-Hélène Milh, Julien Niay, Sébastien Piaget, Fabien Radulphe, Manuel Riou, Mickaël Robillard, Melinda Taillefer, Dolores Tailpied.

*Monument aux Morts
de Sainte-Marguerite-de-Viette.*

NOTES DE TOPONYMIE NORMANDE



Du *Pot d'Étain* au *Lion d'Or* en passant par Cordebugle :

Les noms d'enseignes et la toponymie [2^{ème} partie]

Avant de poursuivre notre étude des apothiconymes normands ¹, qu'il nous soit permis de réparer quelques oublis :

En ce qui concerne le symbole de la **fleur de lis** évoqué dans la première partie de notre article, nous ne saurions passer sous silence l'existence à Lisieux d'une maison à trois étages dite *maison de la Fleur-de-Lis*, qu'Arcisse de Caumont date du 15^e siècle, et qui était sise au 4 de la rue Pont-Mortain ²; inutile de dire qu'il n'en reste rien aujourd'hui.

Enfin, nous compléterons l'évocation de la **tour** dans les noms d'enseignes en citant : a) un nom d'hôtellerie relevé en feuilletant d'un doigt trop tardif les *Recherches Historiques sur Falaise* du bon abbé Langevin; b) un odyonyme rouennais qui avait échappé à notre vigilance :

la **Tour Grise**. — Restauration, hôtellerie : la *Tour-Grise* 1814 RHF [Falaise, C; hôtellerie] ³.

la **Tour d'Argent**. — Odyonyme : *impasse de la Tour d'Argent* 1996 PTT [Rouen, SM].



LA THÉMATIQUE [suite].

Motifs religieux.

Comme nous l'avons vu dans notre introduction, bon nombre d'auberges médiévales furent initialement des gîtes d'étape que les abbayes procuraient aux pèlerins et autres voyageurs, d'où les fréquents motifs d'origine religieuse figurant sur les enseignes. Parallèlement, se recommander d'un saint ou de la grâce divine était, pour un aubergiste avisé, un bon moyen d'assurer à ses clients, à peu de frais, la sécurité et la quiétude qu'il était en droit de rechercher, en ces temps fort troublés. Le nombre de lieux-dits nommés *le Coupe-Gorge*, *Coupe-Gueule* et autres *impasses du Vide-Gousset* en atteste.

¹ Voir *HTP* n° 52 (décembre 1995), pp. 53-64.

² "C'était, je pense, une hôtellerie", précise le prudent Arcisse [SMC III 278].

³ "La troisième [porte de Falaise], au côté oriental, dite de Bocey ou de Guibray, près de laquelle étoit le boulevard appelé la bastille, fieffée et réduite en une hôtellerie nommée *la Tour-Grise*, à la charge de la laisser libre en temps de guerre" [RHF 35]. On voit donc que l'enseigne évoque ici une construction proche, le fort de la Tour-Grise ou fort de Bocey (ou Boucey), qui défendait l'accès de cette porte.

Symboles et concepts religieux :

Croix. — Symbole religieux évident, la croix est également un très fréquent motif héraldique (elle symbolise sur l'écu l'une des quatre vertus cardinales : la foi); c'est l'une des trente pièces honorables dont on peut charger l'écu, susceptible de centaines de modifications et surcharges supplémentaires, d'où une quasi-infinie variété de types. Elle correspond à l'un de ces motifs géométriques simples dont l'emploi est caractéristique des enseignes à fonction distinctive, et donc particulièrement bien attesté en tant qu'élément d'enseigne d'auberge.

Les types les plus répandus sont, en Normandie, **la Croix d'Or**, **la Croix Blanche** et **la Croix Verte**. L'enseigne de **la Croix de Malte** associe à cette fonction distinctive une référence à l'ordre hospitalier bien connu. Quant à **la Croix du Sud** (nom d'un hôtel et d'une boulangerie), elle ne rentre pas à proprement parler dans cette catégorie, d'un point de vue strictement sémantique, car il s'agit du réemploi d'un nom de constellation ⁴, qui s'apparente au type **étoile** [voir article précédent], et suggère le voyage et le dépaysement.

La valeur religieuse du symbole, et sans doute une allusion implicite à l'organisme international de la **Croix Rouge**, ont également généré quelques noms d'associations humanitaires, tels que **la Croix Bleue** et **la Croix d'Or**.

Enfin, un certain nombre d'apothiconymes en *croix* résultent, comme nous l'avons expliqué dans l'introduction, d'un transfert d'origine microtoponymique (initialement, référence à une véritable croix, généralement placée à une intersection); il en va particulièrement ainsi pour les types **la Croix de Pierre**, **la Croix de Fer**, etc., dont nous n'avons pas multiplié les exemples.

la Croix Blanche. — Restauration, hôtellerie : *la croix blanche, la Croix Blanche* 1549 JSG [Rouen, SM; auberge] ⁵; *la Croix-Blanche* 1555 JSG [Vire, C; hôtellerie] ⁶; *Hôtel de la Croix-Blanche* 1923 AAB [Bernay, E]; *A la Croix Blanche, Hôtel de la Croix Blanche* 1995 PTT [Le Mont-St-Michel, Cn de Pontorson, M; hôtel-restaurant]; *Hôtel Restaurant La Croix Blanche* 1995 PTT [Chennebrun, Cn de Verneuil-sur-Avre, E]. — Odonymes : *r Croix Blanche* 1986 PTT [Bellême, O]. — Établissements divers : *Agence La Croix Blanche* 1995 PTT [Évreux, E; agence immobilière].

la Croix Verte. — Restauration, hôtellerie : *Auberge de la Croix Verte* f-18^e s. PRSPD, *Hôtel de la Croix-Verte* 1928 AC [St-Pierre-sur-Dives, C] ⁷; *Hôtel de la Croix Verte* 1995 PTT [Granville, M]. — Odonyme : *pl Croix Verte* 1986 PTT [Longny-au-Perche, O].

la Croix d'Or. — Toponyme : *La croix d'or* 1823 CN [Airan, Cn de Bourguébus, C; cour et herbes, jardins, maison en 1823]. — Restauration, hôtellerie : *La Croix d'Or* 1986, *Hôtel Restaurant de la Croix d'Or* 1995 PTT [Le Pin-la-Garenne, Cn de Pervençères, O]; *Hôtel de la Croix d'Or* 1995 PTT [Avranches, M]; *Hôtel de la Croix d'Or* 1995 PTT [Bellême, O]; *Hôtel de la Poste et Croix d'Or* 1995 PTT [Pontorson, M]; *La Croix d'Or, Restaurant La Croix d'Or* 1995 PTT [Évreux, E]; *Restaurant de la Croix d'Or* 1995 PTT [Barentin, Cn de Pavilly, SM]; *La Croix d'Or* 1995 PTT [Pavilly, SM]. — Odonymes : *r Croix d'Or* 1986 PTT [Bellême, O]. — Organismes divers : *La Croix D'Or de L'Orne* 1995 PTT [Alençon, O], *La Croix d'Or de L'Eure* 1995 PTT [Évreux, E], *La Croix d'Or Havraise* 1995 PTT [Le Havre, SM; association humanitaire] ⁸.

la Croix Bleue. — Organismes divers : *Croix Bleue Société Française de la Croix Bleue* 1995 PTT [Le Havre, Elbeuf, etc., SM; association humanitaire].

la Croix de Malte. — Restauration, hôtellerie : *Hôtel Croix de Malte* 1995 PTT [Cherbourg, M].

la Croix du Sud. — Restauration, hôtellerie : *La Croix du Sud* 1995 PTT [Rouen, SM; hôtel]. — Commerces divers : *Boulangerie de la Croix du Sud* 1995 PTT [Hauteville-sur-Mer, Cn de Montmartin-sur-Mer, M].

la Croix de Fer. — Établissements divers : *La CROIX DE FER* 1984, *MAISON DE RETRAITE LA CROIX DE FER* 1986, *Maison de Retraite La Croix de Fer* 1995 PTT [Bonneville-sur-Touques, Cn de Pont-l'Évêque, C] ⁹.

la Croix de Pierre. — Restauration, hôtellerie : *Restaurant de la Croix de Pierre* 1995 PTT [Le Pré d'Auge, Cn de

⁴ Constellation de l'hémisphère austral, dont l'orientation indique la direction du Pôle Sud.

⁵ "... pour nostre disner à *la croix blanche* chez Tassin [...] viii sols" [JSG I 64; vendredi 20 décembre 1549]; "... pour nostre disner chez Tassin, à *la Croix Blanche* ... viii sols" [JSG I 66; mardi 31 décembre 1549]; "Le sabmedy XIII^e, nous disnames à *la Croix Blanche*, près de la porte Cauchyose" [JSG I 127; samedi 13 décembre 1550].

⁶ "... et allasmes disner à Vyre, à *la Croix-Blanche*, aux faulxbourgs, où il cousta xvi s." [JSG II 153; mercredi 23 janvier 1555, noté 1554]; "... et allasmes coucher à *la Croix-Blanche*, à Vire" [JSG II 705; jeudi 28 août 1561].

⁷ Rue de Falaise.

⁸ Mentionnons pour mémoire la *Rose-Croix d'Or*, listée au Minitel sous "cultes divers", qui doit être apparenté à (mais distinct de) l'Ancien et Mystique Ordre des Rose-Croix.

⁹ Transfert **toponyme** → **apothicomyme**, d'après le lieu-dit *La Croix de Fer* à Bonneville-sur-Touques; néanmoins, le nom de l'établissement donne la curieuse impression d'être spécialement destiné aux retraités de la Wehrmacht.

Lisieux-O, C] 10; *Café de la Croix de Pierre* 1995 PTT [Rouen, SM; café bar] 11.

la Croix des Landes. — Restauration, hôtellerie : *Hôtel de la Croix des Landes* 1995 PTT [Domfront, O] 12.

Sainte Croix. — Commerces divers : *Rôtisserie Sainte Croix* 1995 PTT [Bernay, E]; *Pharmacie Sainte Croix* 1995 PTT [Bernay, E] 13.

Grâce de Dieu. — Dédicace dont le sens semble aller de soi. Cependant, la localisation de certains établissements à un carrefour, et le grand nombre de microtoponymes, semblent suggérer qu'il pourrait s'agir, dans quelques cas, d'un transfert **microtoponyme** → **apothiconyme**.

la Grâce de Dieu. — Restauration, hôtellerie : *La grâce de Dieu* 1835 CN, *La Grâce-de-Dieu* 1883 h DTC, *La Grâce de Dieu* 1946 INSEE, *la Grâce de Dieu* 1977 h IGN, *Grace de Dieu* 1984 PTT; **RESTAURANT LA GRÂCE DE DIEU** 1988, *A la Grâce de Dieu* 1995 PTT [Hiéville, Cn de Saint-Pierre-sur-Dives, C; hameau et auberge, puis café restaurant; sur l'enseigne (moderne) figurent un compas et une équerre entrecroisés]; *A la Grâce de Dieu* 19^e s. RPE [Pont-l'Évêque, C; auberge disparue] 14; *A La Grâce de Dieu* 1995 PTT [Caudebec-lès-Elbeuf, Cn d'Elbeuf, SM; bar tabac]. — Toponymes : *La Grâce-de-Dieu* 1883 DTC, *r Grâce de Dieu* 1986 PTT [Allemagne > Fleury-sur-Orne, Cn de Caen-O, C; hameau, puis odonyme]; *La Grâce-de-Dieu* 1883 DTC, *Grace de Dieu* 1986 PTT [Sommervieu, Cn de Ryes, C; hameau]; *La Grâce de Dieu* 1986 PTT [Forges, Cn d'Alençon, O]; *La Grace de Dieu* 1993 PTT [St-Pair-sur-Mer, Cn de Granville, M]; *La Grâce de Dieu* 1985 PTT [le Ronceray-Authenay, Cn de Damville, E]; *La Grâce de Dieu* 1985 PTT [Vascoeuil, Cn de Lyons-la-Forêt, E]. — Odonymes : *r Grâce de Dieu* 1982 PTT [Épron, Cn de Caen-E, C]; *r Grâce de Dieu* 1983 PTT [St-Valéry-en-Caux, SM].

Port de Salut. — Référence probable à un établissement religieux : s'agit-il de la fromagère abbaye du Port du Salut à Entrammes [Mayenne] ? Dans ce cas, pourquoi une telle appellation à Rouen ? Les informations manquent à ce sujet.

le Port de Salut. — Restauration, hôtellerie : [le] *Port de Salut* 1550 JSG [Rouen, SM; auberge] 15.

Créatures célestes et pieux personnages :

Ange. — L'ange constitue à la fois une référence religieuse, un symbole hautement protecteur, et un motif décoratif du plus bel effet. On le trouve dans quelques noms d'enseignes d'auberges anciennes, mais son emploi moderne est assez réduit. On notera dans un cas l'usage affectif du mot, dans un nom de boutique de vêtements pour enfants.

l'Ange du Pont-Audemer. — Restauration, hôtellerie : *l'Ange du Pontaudemer* 1556 JSG [Pont-Audemer, E; hôtellerie]. 16

le Bon Ange [?]. — Toponyme : Nicolas Morin *du Bonnange* 1637 LCEL, *La cour bon-ange*, *La cour bon ange* 1824 CN [Saint-Désir, Cn de Lisieux-O, C; lieu-dit] 17.

les Deux Anges. — Odonyme : *r Deux Anges* 1983, *rue des Deux Anges* 1996 PTT [Rouen, SM]. — Établissements divers : *Atelier des 2 Anges* 1996 PTT [Val de Reuil, Cn de Pont-de-l'Arche, E; architecture].

l'Ange Bleu. — Restauration, hôtellerie : *L'Ange Bleu* 1995 PTT [Cabourg, C; restaurant] 18.

les Petits Anges. — Commerce : *Les P'tits Z'anges* 1996 PTT [Deauville, Cn de Trouville-sur-Mer, C; vêtements pour

10 Transfert **toponyme** → **apothicomyme**, d'après le lieu-dit *La Croix de Pierre* au Pré d'Auge.

11 Même phénomène de transfert; on relève à proximité le *Garage de la Croix de Pierre*, la *Pharmacie de la Croix de Pierre*, le *Pressing de la Croix de Pierre* et l'*Auto-École de la Croix de Pierre*.

12 Transfert **toponyme** → **apothicomyme**, d'après le lieu-dit *La Croix des Landes* à Domfront.

13 Ces deux établissements, situés Rue Thiers, doivent vraisemblablement leur nom à un transfert **toponyme** → **apothicomyme**, d'après un lieu-dit *Sainte-Croix* non identifié.

14 Sise Cour Marlet.

15 "Le lundy XV^e; nous dishnâmes au *Port du Salut* [...], il me cousta ... xi sols vi deniers" [JSG I 126; lundi 15 décembre 1550].

16 "Le sr du Mesnil, qui avoyt her soyer couché à *l'Ange du Pontaudemer*, vinst disner aux Troys-Marchantz, à Honnefleu" [JSG II 251; vendredi 28 février 1556, noté 1555].

17 On a pu penser qu'il s'agissait là d'un ancien nom d'auberge; si c'est le cas, il s'agit du réemploi altéré d'un NL *le Bon Angle* à Saint-Désir (sans doute à proximité de l'actuelle Île Saint-Dominique à Lisieux) : *la fontaine de bone angle* 1293 [LXM 138 n° CVIII]. Cf. à ce sujet D. Fournier, "L'anthroponymie lexovienne au 17^e siècle : étude des noms de personnes figurant dans le *Roole de la Taxe de 25.000 livres levée sur Lisieux* (1637)", in *Bulletin de la Société Historique de Lisieux* n° 34 (décembre 1995), p. 136 et n. 20.

18 Il s'agit bien sûr ici — du moins partiellement — d'une référence cinématographique.

enfants].

Les noms de saints et de saintes allient dans les enseignes la référence religieuse à l'évocation de personnages prestigieux (voir plus bas). Un certain nombre de ces hagionymes sont issus de représentations de saints figurant sur les bannières de confréries, puis employées pour symboliser telle ou telle profession, selon son saint patron; d'autres, de la dédicace d'une abbaye ou tout autre établissement religieux dont dépendait l'auberge. Mais ce type d'apothiconyme est actuellement d'une fréquence si grande, et ses motivations si diverses, que nous n'en citerons ici que quelques exemples : une liste exhaustive prendrait plusieurs pages, et son étude dépasserait le cadre de cette série d'articles.

Sainte Marie. — En tant qu'enseigne d'auberge, et plus tard d'hôtel ou de restaurant, la référence à la Vierge se limitent à deux types : **les Trois Maries** et **NC + Sainte Marie**, qui nécessitent chacun un commentaire.

Le type **les Trois Maries** est relativement fréquent, et fait écho aux nombreux autres apothiconymes comportant le nombre trois [voir nos remarques à ce sujet dans un prochain article]. Mais dans ce cas précis, il semble que l'on ait affaire à la synthèse (pour ne pas dire au syncrétisme) de plusieurs éléments : a) la représentation triplée d'un motif héraldique ou apothiconymique, en vertu d'une disposition formelle et / ou de la symbolique des nombres; b) le réemploi, en tant que motif, d'un personnage religieux ou sacré; c) la survivance d'une très ancienne représentation symbolique de la femme sous ses trois aspects (vierge / matrone / vieille stérile), correspondant à la vision indo-européenne de la société (organisée en fonctions triples), et que diverses mythologies ont figée (en ne conservant généralement que l'une des trois fonctions) dans un grand nombre de triades féminines (les Trois Grâces, les Trois Parques, les Trois Gorgones, les Trois Nornes, etc.). Dans ce dernier cas, le nom *Marie* n'est plus seulement une référence religieuse, mais également un prénom féminin symbolisant une jeune fille (= vierge) ou une jeune femme (= matrone), comme en atteste ci-dessous la description très évocatrice de l'enseigne des *Trois Maries* à Saint-Pierre-sur-Dives. En ce sens, les *Trois Maries* sont le parfait équivalent des *Trois Pucelles* (= les trois vierges) mentionnées plus bas (ancienne hôtellerie à Pont-l'Évêque).

Le type **NC + Sainte Marie** est, quant à lui, une allusion religieuse indiscutable, mais obéit également à diverses motivations, de la dédicace à intention pieuse (type *Foyer Saint Marie*, hébergement de jeunes filles; mais on ne manquera pas de relever, même dans ce cas, la persistance du signifié "pucelle") au transfert de toponyme ou d'odonyme.

les Trois Maries. — Toponyme : *Tres Mariæ* 1234 LRT, *Les Trois-Maries* 1883 DTC, *Les Trois Marie* 1986 PTT [St-Martin-de-Sallen, Cn d'Évrecy, C; hameau]. — Restauration, hôtellerie : *les Troys Maries* 1550 JSG [Rouen, SM; auberge] 19; [*les*] *Troys-Maryes* 1556 JSG [Falaise, C; auberge] 20; *les Trois Marie* ~1845 SPDA [St-Pierre-sur-Dives, C; auberge] 21.

Sainte-Marie. — Restauration, hôtellerie : *Hotel Sainte Marie* 1996 PTT [Pont-de-l'arche, E; hôtel-restaurant]; *Cantine Sainte-Marie* 1996 PTT [Valognes, M; restaurant d'entreprise]; *Foyer Sainte Marie* 1996 PTT [Rouen, SM; foyer d'hébergement pour jeunes filles].

A côté des références religieuses ou partiellement telles, on note un petit nombre d'emplois de ce nom avec diverses autres valeurs :

le Caprice de Marie. — Restauration, hôtellerie : *Le Caprice de Marie* 1996 PTT [Avranches, M; restaurant] 22.

la Marie du Port. — Restauration, hôtellerie : *Restaurant La Marie du Port* 1996 PTT [Port-en-Bessin-Huppain, Cn de

19 "... je trouve, devant *les Troys Maries*, Carneville qui estoit venu pour la mort de son père" [JSG I 105; dimanche 10 août 1550]; "le capitaine disna aux *troys Maries*..." [JSG I 134; samedi 31 janvier 1551, noté 1550].

20 "... nous partismes de Caen et allasmes disner à Falayse, aux *Troys-Maryes*." [JSG II 246; vendredi 24 janvier 1556, noté 1555]. Cet apothiconyme est devenu le nom d'un quartier et d'une fontaine, dite *fontaine des Trois Maries*, attestée en 1814 : "Cette fontaine est située au bas de la place de la Trinité, dite haute-rue, et donne à son quartier ou reçoit de lui le nom de *Trois-Maries*" [RHF 41].

21 Nom d'auberge qui, selon Aristide Bisson (ainsi qu'il le narre dans son ouvrage intitulé *Histoire de St-Pierre-sur-Dives et de son abbaye depuis leur origine jusqu'à nos jours*, 1895, St-Pierre-sur-Dives), aurait remplacé quelque temps celui des *Trois Sabots*, rétabli par la suite. Citons l'ineffable et disert directeur de l'école communale dudit lieu : "sur cette enseigne, étaient peintes trois jeunes filles qui se tenaient la main et dansaient d'un pied souple et léger". L'établissement était sis dans l'actuelle rue Carnot.

22 Variation sur les *Caprices de Marianne* d'Alfred de Musset; mais le nom *Marie* peut évoquer ici soit le nom de la patronne, soit, de manière symbolique, celui de toute cliente féminine.

Ryes, C; restaurant] 23.

la Marie-Morgan. — Restauration, hôtellerie : *La Marie-Morgan* 1996 PTT [St-Valéry-en-Caux, SM].

Saint Pierre. — L'un des saints les plus populaires de l'apothiconymie, et plus particulièrement de l'hôtellerie; on peut tenter de l'expliquer par le fait qu'il détient les clés du paradis, ce qui assimile implicitement la plus ignoble des gargotes à un lieu de délices infinis. Mais on verra dans les exemples qui suivent que plusieurs de ces dénominations résultent d'un transfert. On notera le type **les Trois Saint Pierre** 24, qui rappelle structurellement *les Trois Maries*, mais dont les motivations semblent nettement différentes (voir ci-dessous). On remarquera également que le type **le Saint Pierre** est, dans la grande majorité des cas, un nom de bar, par opposition au type **NC + Saint Pierre**, qui désigne des hôtels ou des restaurants.

les Trois Saint Pierre. — Restauration, hôtellerie : *Hôtel Les 3 Saint Pierre* 1995 PTT [St-Pierre-de-Bailleul / St-Pierre-La Garenne, Cn de Gaillon, E] 25.

Saint Pierre, le Saint Pierre. — Restauration, hôtellerie : *Auberge St Pierre, Hôtel Saint Pierre* 1996 PTT [Mont-St-Michel, Cn de Pontorson, M; hôtel-restaurant]; *Hôtel Saint Pierre* 1996 PTT [Caumont-l'Éventé, C; hôtel-restaurant]; *Hôtel Saint Pierre* 1996 PTT [Mézidon-Canon, C; hôtel-restaurant]; *Hôtel Saint Pierre* 1996 PTT [Vire, C; hôtel-restaurant]; *Hôtel Saint Pierre, Restaurant Saint Pierre* 1996 PTT [Carrouges, O; hôtel-restaurant]; *Hôtel Saint-Pierre* 1996 PTT [Couterne, Cn de la Ferté-Macé, O; hôtel-restaurant]; *Hôtel Saint Pierre, Hôtel St Pierre* 1996 PTT [Nonant-le-Pin, O; hôtel-restaurant]; *Hôtel Saint Pierre, Restaurant Hôtel Saint Pierre* 1996 PTT [Ranes, Cn d'Écouché, O; hôtel-restaurant]; *Hôtel Saint Pierre* 1996 PTT [Le Sap, Cn de Vimoutiers, O; hôtel-restaurant]; *Hôtel le Saint Pierre* 1996 PTT [La Bouille, Cn de Grand-Couronne, SM; hôtel-restaurant]; *Hôtel Restaurant Le Saint Pierre* 1996 PTT [St-Pierre-en-Port, Cn de Valmont, SM; hôtel-restaurant] 26; *Hôtel Saint Pierre* 1996 PTT [Le Havre, SM; hôtel-restaurant]; *Hôtel Restaurant Le Saint Pierre* 1996 PTT [Neufchâtel-en-Bray, SM; hôtel-restaurant] 27; *Ferme Auberge Saint Pierre* 1996 PTT [Grossœuvre, Cn de St-André-de-l'Eure, E; ferme-auberge]; *Hostellerie Saint Pierre* 1996 PTT [St-Pierre-du-Vauvray, Cn de Louviers, E; hôtel-restaurant] 28; *Pizza Grill St Pierre* 1996 PTT [Falaise, C; restaurant]; *Pizzeria Grill St Pierre* 1996 PTT [St-Pierre-sur-Dives, C; restaurant] 29; *le Saint Pierre* 1996 PTT [Caen, C; café bar] 30; *Le Saint Pierre* 1996 PTT [Ouistreham, C; café bar]; *Le Saint Pierre* 1996 PTT [Le Tréport, Cn d'Eu, SM; café bar].

le Petit Saint Pierre. — Restauration, hôtellerie : *Le Petit Saint Pierre* 1996 PTT [Yport, Cn de Fécamp, SM; café bar].

Saint Michel. — Mieux qu'un saint : un archange (voir **ange** plus haut), dont le culte fut toujours très populaire en Normandie. On peut facilement supposer qu'un grand nombre d'auberges situées sur le Chemin Montois (route du Mont-Saint-Michel empruntée par les pèlerins) adoptèrent cette dédicace; il n'est donc pas étonnant que la grande majorité des attestations modernes (à défaut d'anciennes, qui font défaut dans notre documentation) sont situés en Basse-Normandie. Mais comme précédemment, plusieurs apothiconymes ci-dessous sont le résultat d'un transfert.

Saint Michel. — Restauration, hôtellerie : *Auberge Saint Michel* 1995 PTT [St-Michel-Tubœuf, Cn de l'Aigle, O; restaurant] 31; *Restaurant Saint Michel* 1996 PTT [Domjean, Cn de Tessay-sur-Vire, M; hôtel-restaurant]; *Restaurant Le Saint Michel* 1996 PTT [St-Michel-des-Loups > Jullouville, Cn de Sartilly, M; restaurant] 32; *Restaurant Le Saint Michel* 1996 PTT [Cabourg, C; restaurant]; *Restaurant Bar Saint Michel* 1996 PTT [Valognes,

23 Peut-être initialement le nom de la tenancière, mais l'enseigne évoque inévitablement l'atmosphère accueillante où tout marin va rechercher une passagère consolation; en d'autres termes, l'occasion tant attendue de passer de la marie-salope à la marie-couche-toi-là.

24 Enseigne pour laquelle l'auteur de ces lignes ne peut s'empêcher d'imaginer trois personnages aussi dignes que barbus, se chamaillant autour d'un trousseau de clés.

25 Dans ce cas précis, il s'agit autant d'une dédicace à saint Pierre que d'un rappel du nom des deux communes contiguës de St-Pierre-de-Bailleul et de St-Pierre-La Garenne.

26 Même remarque : rappel du nom de la commune de St-Pierre-en-Port, ou de la dédicace de son église.

27 Transfert **odonyme** → **apothiconyme** : établissement situé Grande Rue Saint Pierre à Neufchâtel.

28 Même remarque : rappel du nom de la commune de St-Pierre-du-Vauvray, ou de la dédicace de son église.

29 Même remarque : rappel du nom de la commune de St-Pierre-sur-Dives, ou de la dédicace de l'abbatiale proche (l'établissement est situé rue du Général Leclerc.

30 Transfert **odonyme** → **apothiconyme** : ce débit de boissons caennais est situé rue Saint-Pierre, le nom de cette rue dérivant, comme la Place Saint-Pierre où elle mène, de la dédicace de l'Église Saint-Pierre.

31 Rappel du nom de la commune de St-Michel-Tubœuf, ou de la dédicace de son église.

32 Rappel du nom de la commune de St-Michel-des Loups, ou de la dédicace de son église.

M; restaurant]; *Bar Saint Michel* 1996 PTT [Flers, O; café bar]; *Le Saint Michel* 1996 PTT [Le Havre, SM; café bar]; *Hôtel Restaurant Saint Michel* 1996 PTT [Mont-Saint-Michel, Cn de Pontorson, M; hôtel restaurant] ³³; *Hôtel Restaurant Saint Michel* 1996 PTT [Aunay-sur-Odon, C; hôtel restaurant]; *Hôtel Saint Michel* 1996 PTT [Lisieux, C; hôtel restaurant]; *Hôtel Saint Michel* 1996 PTT [Le Havre, SM; hôtel restaurant]; *Le Relais Saint Michel* 1996 PTT [St-Jean-le-Thomas, Cn de Sartilly, M; restaurant]; *Relais Saint Michel* 1996 PTT [Mont-Saint-Michel, Cn de Pontorson, M; hôtel restaurant] ³⁴; *Le Relais Saint Michel* 1996 PTT [Domfront, O; hôtel-restaurant]; *La Maison Saint Michel* 1996 PTT [Tanis, Cn de Pontorson, M; restauration rapide] ³⁵; *Maison Saint Michel Foyer de la Jeune Fille* 1996 PTT [Cherbourg, M; foyer d'hébergement].

le **Grand Saint Michel**. — Restauration, hôtellerie : *HOTEL DU GRAND SAINT MICHEL* 1986, *Le Grand Saint Michel* 1996 PTT [Alençon, O; hôtel-restaurant].

La popularité de saint Pierre et de saint Michel est également manifeste dans la double dédicace :

Saint Pierre et Saint Michel. — Restauration, hôtellerie : *Hôtel Saint Pierre et Saint Michel* [Villedieu-les-Poêles, M; hôtel-restaurant].

Trois Rois, Rois Mages. — La représentation des trois Rois Mages fait partie de l'imagerie populaire traditionnelle, et figure en bonne place parmi les motifs d'enseignes à connotation religieuse; le fait que ces hardis voyageurs soient au nombre de trois (nombre symbolique entrant dans la composition d'innombrables apothiconymes) a sans doute favorisé leur adoption en tant qu'enseigne. De plus, les Rois Mages se rattachent, quoique de manière implicite, au thème de l'**étoile** (voir article précédent) et du voyage (voir ci-dessous).

Remarque : si le type **les Rois Mages** ne pose pas de problèmes, il n'en va cependant pas de même pour **les Trois Rois**, qui peuvent avoir divers autres référents (allusion historique; jeu de cartes, etc.).

les Rois Mages. — Toponyme : *Rois Mages* 1983 PTT [Bordeaux-St-Clair, Cn de Criquetot-l'Esneval, SM; hameau].

les Trois Rois. — Restauration, hôtellerie : [*les*] *Trois-Rois* 1562 JSG [Coutances, M; hôtellerie] ³⁶; *les Trois-Rois* 1715 DTSM [Varneville > Varneville-Bretteville, Cn de Tôtes, SM; cabaret]; *Les Trois Rois* 1995 PTT [Villers-Bocage, C; hôtel-restaurant]; *Les Trois Rois* 1995 PTT [Rouen, SM; café bar]. — Toponymes : *Île des Trois-Rois* 1877 DTE [Tosny > Les Andelys, E; île sur la Seine]; *Les Trois-Rois* 1883 DTC, *les Trois Rois* 1946 INSEE, 1975 h IGN, *Les Trois Rois* 1982; *carrefour 3 rois* 1982 PTT [St-Laurent-du-Mont, Cn de Mézidon, C; hameau]; *Les Trois Rois* 1982 PTT [Cambremer, C; hameau, extension récente du précédent]. — Odonymes : *r Trois Rois* 1993 PTT [Avranches, M] ³⁷.

Image. — L'ancien français *image* a désigné aussi bien une statue qu'un portrait dessiné, de telle sorte qu'une certaine ambiguïté subsiste quant à la valeur de ce mot. Une ancienne maison de Lisieux, datée du 15^e siècle par Arcisse de Caumont, portait le nom de *Manoir-de-l'Image* [SMC III 278] ³⁸; il s'agit dans ce cas d'une référence à un motif décoratif d'inspiration religieuse (statue de saint ou de sainte), et non d'une enseigne, car cette maison a appartenu dès 1552 aux prêtres de la paroisse de Saint-Germain.

Notons par ailleurs que le type apothiconymique **l'Image + NS** est bien attesté en tant que nom d'auberge : lors de son voyage à Blois, le sire de Gouberville, à l'occasion d'un trajet entre Bonneval et Chartres, dîna à *l'Ymage-Sct-Martin* [JSG II 250; jeudi 20 février 1556, noté 1555].

l'Image. — Toponyme : *L'Image* 1877 DTE [Valletot, Cn de Routot, E; ferme].

l'Image Notre Dame. — Restauration, hôtellerie : *l'Ymage Notre Dame* 1550 JSG [Dives-sur-Mer, Cn de Dozulé, C; auberge] ³⁹; *l'Ymage-Nostre-Dame* 1556, *l'ymage Nostre-Dame* 1560, *l'Image-Nostre-Dame* 1561 JSG [Carentan, M; hôtellerie] ⁴⁰.

³³ Rappel du nom de la commune du Mont-St-Michel, ou de la dédicace de son abbaye.

³⁴ Même remarque.

³⁵ Commune proche du Mont-St-Michel.

³⁶ "Nous arrivâmes à Coustances à soleil couché, et logeâmes aux *Trois-Rois*" [JSG II 780; samedi 9 mai 1562].

³⁷ D'où *Librairie des Trois Rois* 1995 PTT; *Poissonnerie des Trois Rois* 1995 PTT [Avranches, M].

³⁸ Elle était sise au n° 99 de la Grand Rue (maintenant Rue Henry-Cheron).

³⁹ "... nous arrivés à *l'Ymage Notre Dame* trouvâmes Monsr de Durescu [...], nous souppâmes [...], pour la souppée xviii sols" [JSG I 126; samedi 6 décembre 1550].

⁴⁰ "... et allâmes coucher à Carenten, à *l'Ymage-Nostre-Dame*." [JSG II 263; dimanche 26 avril 1556]; "Cantepye arriva de Costentin et estoit venu par Carenten et avoyct disné à *l'ymage Nostre-Dame*, avec Calemesnil." [JSG II 601; dimanche 20 octobre 1560]; "... et disner à *l'Image-Nostre-Dame*, à Carenten, où il me cousta xii s. que je doy encor par faute de monnoye." [JSG II 710; jeudi 25 septembre 1561].

Marques de dignités ecclésiastiques :

Croche; crosse. — La *crosse* est un motif héraldique bien connu, évoquant une dignité ecclésiastique; il en existe deux variétés : la crosse épiscopale, à volute tournée à dextre (la droite de l'écu, c'est-à-dire vers la gauche pour le spectateur) et la crosse abbatiale (à volute tournée à senestre). Dans la plupart des cas, il s'agit de cette dernière, qui rappelle un lien historique avec une abbaye locale dont l'établissement devait initialement dépendre.

L'ancien normand *croche* est la forme dialectale correspondant à l'ancien français *croce*, "crosse".

la **Croche.** — Restauration, hôtellerie : *la Croche* 1556 JSG [Sées, O; auberge] 41.

la **Crosse.** — Restauration, hôtellerie : *la Crosse* s.d. (~17^e s.), *rue de la Crosse* 1988 FMR [Falaise, C; auberge, puis rue] 42; *BAR DELA CROSSE* 1983, *Bar de la Crosse* 1995 PTT [Rouen SM; café bar] 43; *Bar La Crosse* 1995 PTT [Évreux, E]. — Toponymes : *La Crosse* 1983 PTT [La Frénaye, Cn de Lillebonne, SM].

Chapeau Rouge. — Le *chapeau rouge* est l'insigne d'un cardinal, qui accompagne l'écu d'un tel prélat en tant que timbre (coiffure surmontant l'écu). Ce motif est rapidement devenu, pour des raisons similaires aux précédentes, un motif d'enseigne d'auberge 44.

le **Chapeau Rouge.** — Toponyme : *Chapeau Rouge* 1954 INSEE, *Le Chapeau Rouge* 1993 PTT [Guilberville, Torigni-sur-Vire, M; hameau]. — Restauration, hôtellerie : *HOTEL DU CHAPEAU ROUGE* 1983, *Hôtel du Chapeau Rouge* 1995 PTT [Rouen, SM; hôtel]; *HÔTEL DU CHAPEAU ROUGE* 1986, *Hôtel du Chapeau Rouge* 1995 PTT PTT [Alençon, O; hôtel]; *Restaurant Le Chapeau Rouge* 1995 PTT [Guilberville, Cn de Torigni-sur-Vire, M; restaurant]; *Restaurant du Chapeau Rouge* 1995 PTT [Le Mont-St-Michel, Cn de Pontorson, M; restaurant]; *Restaurant Le Chapeau Rouge* 1995 PTT [Alençon, O; restaurant].

Évocation du voyage.

Gîte temporaire offert aux pèlerins, puis aux voyageurs et touristes de tout poil, les auberges, hostelleries, relais de poste et hôtels modernes sont indissociablement liés à la notion même de voyage : leur raison d'être est la mobilité momentanée de leurs clients : d'où l'évocation récurrente, dans les apothiconymes, du voyageur et de son moyen de transport. Accessoirement, le thème du voyage est également présent dans les noms de commerces liés, de près ou de loin, au tourisme, voire — comme c'est le cas à Lisieux — à l'ancestral pèlerinage.

Voyageurs :

Pèlerin. — Principal voyageur médiéval, le pèlerin, nous l'avons vu, fut à l'origine de la création de bon nombre d'auberges ou d'établissements hospitaliers, sous la tutelle de diverses abbayes.

le **Pèlerin.** — Restauration, hôtellerie : [*le*] *Pèlerin* 1550 JSG [Rouen, SM; auberge] 45. — **A l'Étoile du Pèlerin.** — Commerces divers : *A l'Étoile du Pèlerin* 1995 PTT [Lisieux, C; cadeaux, bondieuseries].

Marchand. — Autre grand voyageur, le marchand (du simple colporteur au riche négociant se déplaçant pour affaires) fut également l'un des hôtes privilégiés des auberges, comme actuellement le représentant de commerce est celui des hôtels provinciaux.

41 "nous partismes d'Argenten et allasmes disner à Sées, à *la Croche*; il me cousta xv s...." [JSG II 246; samedi 25 janvier 1556, noté 1555].

42 Il s'agit initialement d'une ferme et auberge appartenant au début du 17^e siècle aux religieux prémontrés de l'abbaye de St-Jean-Baptiste. Ce fut Philibert de Lespinasse, moine de Saint-Évroult, puis supérieur du monastère, qui acquit en 1475 la dignité épiscopale, d'où l'enseigne de la crosse.

43 Situé rue de l'Hôpital, qui mène à l'Église St-Ouen; référence probable à l'abbaye St-Ouen de Rouen, dont ne subsiste que l'église abbatiale; on note dans la même rue une entreprise d'encadrements dénommée *Crosse Décor*, et dans son prolongement, rue Ganterie, une pâtisserie baptisée *Délices de la Crosse*.

44 Lors de son voyage à Blois, le Sire de Gouberville s'arrête à Chartres et couche au *Chapeau-Rouge* [JSG II 250; jeudi 20 février 1556, noté 1555].

45 "Le jeudy XI^o, je disné au *Pèlerin* [...], nous despendismes xii sols que je payé" [JSG I 127; jeudi 11 décembre 1550].

les Trois Marchands. — Restauration, hôtellerie : [les] Troys-Marchantz 1556 JSG [Honfleur, C; auberge] ⁴⁶; *Les Trois Marchands* 18e s. RPE [Pont-l'Évêque, C; hôtellerie].

Cavalier. — Le cavalier — qui l'aurait cru ? — voyage à cheval; mais le mot peut évoquer aussi bien un particulier utilisant ce mode de locomotion qu'un soldat (motif héraldique tardif, représentant un cavalier armé). Dans notre unique exemple, qui semble d'ailleurs moderne, il pourrait également s'agir d'une allusion à un club d'équitation proche (mais il n'en existe pas à l'heure actuelle dans la commune concernée).

Auberge des Cavaliers de la Haye : *Auberge des Cavaliers de la Haye* 1995 PTT [La Haye, Cn d'Argueil, SM; auberge].

Voyageur. — Version moderne du pèlerin, le *voyageur* apparaît dans les noms d'hôtels et de débits de boissons récents, en parallèle avec le développement du chemin de fer et du tourisme. Les établissements de ce nom sont souvent, mais pas obligatoirement, situés à proximité de la gare.

les Voyageurs. — Restauration, hôtellerie : *Les Voyageurs* 1996 PTT [Bolbec, SM; hôtel-restaurant]; *les Voyageurs* 1996 PTT [St-Valéry-en-Caux, SM; hôtel-restaurant]; *Hôtel des Voyageurs* 1996 PTT [Picauville, Cn de Ste-Mère-Église, M; hôtel-restaurant]; *Hôtel des Voyageurs* 1996 PTT [St-Lô, M; hôtel-restaurant]; *Hôtel des Voyageurs* 1996 PTT [Sourdeval-la-Barre, M; hôtel-restaurant]; *Hôtel des Voyageurs* 1996 PTT [Villedieu-les-Poêles, M; hôtel-restaurant]; *Hôtel des Voyageurs* 1996 PTT [Bretteville-sur-Laize, C; hôtel-restaurant]; *Hôtel des Voyageurs* 1996 PTT [St-Martin-des-Besaces, Cn du Bény-Bocage, C; hôtel-restaurant]; *Hôtel des Voyageurs* 1996 PTT [Vire, C; hôtel-restaurant]; *Hôtel des Voyageurs* 1996 PTT [Argentan, O; hôtel-restaurant]; *HÔTEL DES VOYAGEURS* 1986, *Hôtel des Voyageurs* 1996 PTT [Mortagne-au-Perche, O; hôtel-restaurant]; *Hostellerie des Voyageurs* 1996 PTT [Yerville, SM; hôtel-restaurant]; *Auberge des Voyageurs* 1996 PTT [Goderville, SM; restaurant]; *Café des Voyageurs* 1996 PTT [Valognes, M; café bar]; *Café des Voyageurs* 1996 PTT [Dieppe, SM; café bar]; *Bar Tabac des Voyageurs* 1996 PTT [Angerville-l'Orcher, Cn de Criquetot-l'Esneval, SM; bar]; *Bar Tabac des Voyageurs* 1996 PTT [Veules-les-Roses, Cn de St-Valéry-en-Caux, SM; bar tabac]; *Bar Brasserie des Voyageurs* 1996 PTT [Oissel, Cn de Sotteville-lès-Rouen, SM; café bar].

la Descente des Voyageurs. — Restauration, hôtellerie : *La Descente des Voyageurs* 1996 PTT [Vernon, E; café bar] ⁴⁷.



Touriste. — Proche congénère du précédent, dont l'apparition dans les apothiconymes est également récente, pour les mêmes raisons.

les Touristes. — Restauration, hôtellerie : *Les Touristes* 1996 PTT [Le Teilleul, M; hôtel-restaurant]; *Les Touristes* 1996 PTT [Caen, C; brasserie restaurant]; *Hôtel des Touristes* 1996 PTT [Pontaubault, Cn d'Avranches, M; hôtel-restaurant]; *Hôtel des Touristes* 1996 PTT [Bellengreville, Cn de Bourguébus, C; hôtel-restaurant]; *Hôtel des Touristes* 1996 PTT Yvetot, SM; hôtel-restaurant]; *Relais Des Touristes* 1996 PTT [Millières, Cn de Périers, M; hôtel-restaurant]; *Café des Touristes* 1996 PTT [Mathieu, Cn de Douvres-la-Délivrande, C; bar tabac]; *Café des Touristes* 1996 PTT [St-Martin-de-Boscherville, Cn de Duclair, SM; café bar].

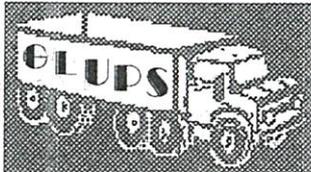
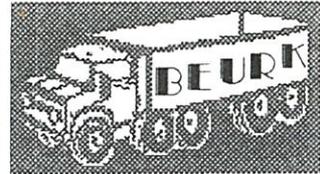


Routier. — Le mot est ancien (au Moyen-Âge, il signifie surtout "vagabond"), mais l'acception en est ici moderne : les relais de poste et de diligences ont fait place aux restaurants et relais routiers, mais le type apothiconymique est resté le même. L'appellation **les Routiers** est actuellement très fréquente, de telle sorte que, dans plusieurs cas, elle est employée comme un simple appellatif (équivalent de **relais routier** ou **restaurant routier**), et accompagnée d'un autre nom plus distinctif (*Les Routiers L'Arrivée*; *Les Routiers Chez Annie*, etc.). On remarquera en outre le type **Au(x) Routier(s) Sympa(s)**, allusion à la défunte mais toujours célèbre émission radiophonique de Max Ménier, *Les routiers sont sympa*.

⁴⁶ "Le sr du Mesnil, qui avoyt her soyer couché à l'Ange du Pontaudemer, vinst disner aux Troys-Marchantz, à Honnefleu" [JSG II 251; vendredi 28 février 1556, noté 1555].

⁴⁷ On notera l'équivoque sur *descente*, que l'on souhaite belle aux voyageurs assoiffés.

les Routiers. — Restauration, hôtellerie : *Les Routiers* 1996 PTT [Avranches, M; café-restauration]; *Les Routiers* 1996 PTT [La Haye-Pesnel, M; café-restauration]; *Les Routiers Petit Montrouge* 1996 PTT [Valognes, M; café-restauration]; *Les Routiers* 1996 PTT [Cherbourg, M; restaurant]; *Les Routiers* 1996 PTT [Rauville-la-Place, Cn de St-Sauveur-le-Vicomte, M; restaurant]; *Les Routiers* 1996 PTT [Tollevast, Cn d'Octeville, M; restaurant]; *Les Routiers* 1996 PTT [Villebaudon, Cn de Percy, M; restaurant]; *Les Routiers* 1996 PTT [Louviers, E; bar, hôtel-restauration]; *Les Routiers* 1996 PTT [La Neuve-Lyre, Cn de Rugles, E; café, restaurant]; *Les Routiers* 1996 PTT [Le Havre, SM; hôtel-restauration]; *Les Routiers L'Arrivée* 1996 PTT [Quetteville-sur-Sienne, Cn de Montmartin-sur-Mer, M; restaurant]; *Les Routiers Chez Annie* 1996 PTT [Ézy-sur-Eure, Cn de St-André-de-l'Eure, E; restaurant]; *Auberge des Routiers* 1995 PTT [Subles, Cn de Bayeux, C; restaurant]; *Restaurant des Routiers* 1996 PTT [Parigny, Cn de St-Hilaire-du-Harcouët, M; restaurant]; *Bar Restaurant des Routiers* 1996 PTT [Corneville-sur-Risle, Cn de Pont-Audemer, E; restaurant];



Hôtel des Routiers 1996 PTT [Quetteville-sur-Sienne, Cn de Montmartin-sur-Mer, M; hôtel-restauration]; *Hôtel des Routiers* 1996 PTT [Monnai, Cn de La Ferté-Frênel, O; hôtel-restauration]; *Hôtel Café Restaurant des Routiers* 1996 PTT [Broglie, E; hôtel-restauration]; *Café des Routiers* 1996 PTT [Menneval, Cn de Bernay, E; café bar]; *Relais des Routiers* 1996 PTT [Valognes, M; restaurant]; *Le Relais des Routiers* 1996 PTT [Pacé, Cn d'Alençon-O, O; restaurant].

le Gué des Routiers. — Restauration, hôtellerie : *Le Gué des Routiers* 1996 PTT [Le Gué de la Chaîne, Cn de Bellême, O; restaurant] 48.

Au Rallye des Routiers. — Restauration, hôtellerie : *Au Rallye des Routiers* 1996 PTT [Le Petit Quevilly, Cn du Grand Quevilly, SM; café bar].

Welcome Les Routiers. — Restauration, hôtellerie : *Welcome les Routiers* 1996 PTT [Le Havre, SM; hôtel-restaurant] 49.

les Routiers de Fromental. — Restauration, hôtellerie : *Aigle d'Or les Routiers de Fromental* 1996 PTT [La Fresnaye-au-Sauvage, Cn de Putanges-Pont-Écrépin, O; restaurant] 50.

Au Routier Sympa. — Restauration, hôtellerie : *Au Routier Sympa* 1996 PTT [Montamy, Cn du Bény-Bocage, C; restaurant]. — **Aux Routiers Sympas.** — Restauration, hôtellerie : *Aux Routiers Sympas* 1996 PTT [Le Tronquay, Cn de Balleroy, C; restaurant]. — **Aux Joyeux Routiers.** — Restauration, hôtellerie : *Aux Joyeux Routiers* 1996 PTT [Carcagny, Cn de Tilly-sur-Seulles, C].

Restaurant Routier. — Restauration, hôtellerie : *Restaurant Routier Bourg Neuf* 1996 PTT [Couville, Cn d'Octeville, M; restaurant]; *Restaurant Routier Le Rénové* 1996 PTT [Pontorson, M; restaurant].

Relais Routier. — Restauration, hôtellerie : *Relais Routier La Ferme Niçoise* 1996 PTT [Ponts et Marais, Cn d'Eu, SM; restaurant]; *Relais Routiers La Falaise* 1996 PTT [Tourville-sur-Arques, Cn d'Offranville, SM; hôtel-restauration].



Moyens de transport :

Le moyen de transport le plus fréquemment évoqué sur les enseignes est le navire, qui est également une figure héraldique bien connue. Le navire évoque non seulement les longues traversées après lesquelles les marins recherchaient en général de quoi se restaurer décemment sous les deux espèces (solide et surtout liquide), mais aussi l'exotisme, et les denrées précieuses ramenées à grands frais d'Orient ou d'Amérique.

Barge. — La *barge* était une barque, une embarcation plate, utilisée pour transporter des marchandises sur les rivières. L'enseigne la représentant pouvait éventuellement évoquer un lieu fréquenté par les bateliers.

la Barge. — Restauration, hôtellerie : *la barge* 1549, *La Barge* 1555 JSG [Bayeux, C; hôtellerie] 51.

48 Le *gué* est ici à la fois une référence au nom de la commune, et une évocation du voyage.

49 Ce "bienvenue" britannique peut s'expliquer par le fait que Le Havre est un port international; en outre, l'hôtel est sis Quai de Southampton.

50 On notera la conservation d'un ancien nom d'enseigne, accolé à une appellation moderne; Fromental est un hameau de La Fresnaye-au-Sauvage.

51 "... je m'en vins coucher à *la barge* ou estoit Ruppale, Bavent, Bacon et aultres, nous couchasmes à la chambre St Patrys" [JSG I 63; dimanche 15 décembre 1549]; "je fys ferrer ung de mes chevaux près *La Barge*" [JSG II 153; janvier 1555, noté 1554]; "[nous] vismes Robert Hue blessé, couché en ung lict à *La Barge*" [JSG II 684; mardi 17 juin 1561].

Galée; galion. — La *galée* ou *galie* désigne en ancien français la galère, plus particulièrement un petit navire de guerre long et étroit. Le *galion*, mot dérivé du précédent, était une petite galère à un seul rang de rames.

la **Galée.** — Restauration, hôtellerie : *la Galée* 1550 JSG [Rouen, SM; hôtellerie] ⁵².

le **Galion.** — Restauration, hôtellerie : *LE GALION* 1986, *Le Galion* 1995 PTT [Flers, O; hôtel]; *Le Galion* 1995 PTT [Rémalard, O; restaurant]; *Le Galion* 1995 PTT [Caen, C; hôtel]; *Le Galion* 1995 PTT [Dieppe, SM; restaurant]; *Le Galion* 1995 PTT [Étretat, Cn de Criquetot-l'Esneval, SM; restaurant]; *Le Galion* 1995 PTT [Déville-lès-Rouen, Cn de Mont-St-Aignan, SM; café bar]. — Commerce : *Au Galion* 1995 PTT [Rouen, SM; cadeaux].

Le **trois-mâts** et le **voilier** sont des appellations assez récentes, correspondant généralement à des établissements portuaires. Le *navire* n'apparaît que dans le type **Le Petit Navire**, d'après la chanson enfantine aux relents anthropophagiques si prenants. Quant à l'unique **Bateau Îvre**, il représente une judicieuse réminiscence Rimbaldienne, alliant le thème traditionnel du voyage et du moyen de transport à l'état d'ébriété que l'on est en droit d'attendre d'un débit de boissons digne de ce nom (avec, en filigrane, les notions de tangage, de roulis, et d'instabilité générale).



Enfin, le **Mayflower** est une allusion historique au vaisseau qu'empruntèrent en 1620 les émigrants puritains pour rejoindre les colonies d'Amérique. Ils quittèrent à cette date le port anglais de Plymouth pour débarquer dans le Massachussets, après une longue et meurtrière traversée.

le **Trois-Mâts.** — Restauration, hôtellerie : *Restaurant Le Trois Mâts* 1995 PTT [Le Havre, SM].

le **Voilier.** — Restauration, hôtellerie : *Le Voilier* 1996 PTT [Tourlaville, M; hôtel-restaurant].

le **Petit Navire.** — Restauration, hôtellerie : *Le Petit Navire* 1996 PTT [Yport, Cn de Fécamp, SM; auberge de jeunesse]; *Le Petit Navire* 1996 PTT [Trouville-sur-Mer, C; café bar]; *au Petit Navire* 1996 PTT [Deauville, Cn de Trouville-sur-Mer, C; café bar].

le **Bateau Ivre.** — Restauration, hôtellerie : *Le Bateau Ivre* 1996 PTT [Rouen, SM; café bar].

le **Mayflower.** — Restauration, hôtellerie : *Le Mayflower* 1996 PTT [Caen, C; café bar] ⁵³; *Le Mayflower* 1996 PTT [Trouville-sur-Mer, C; café bar].



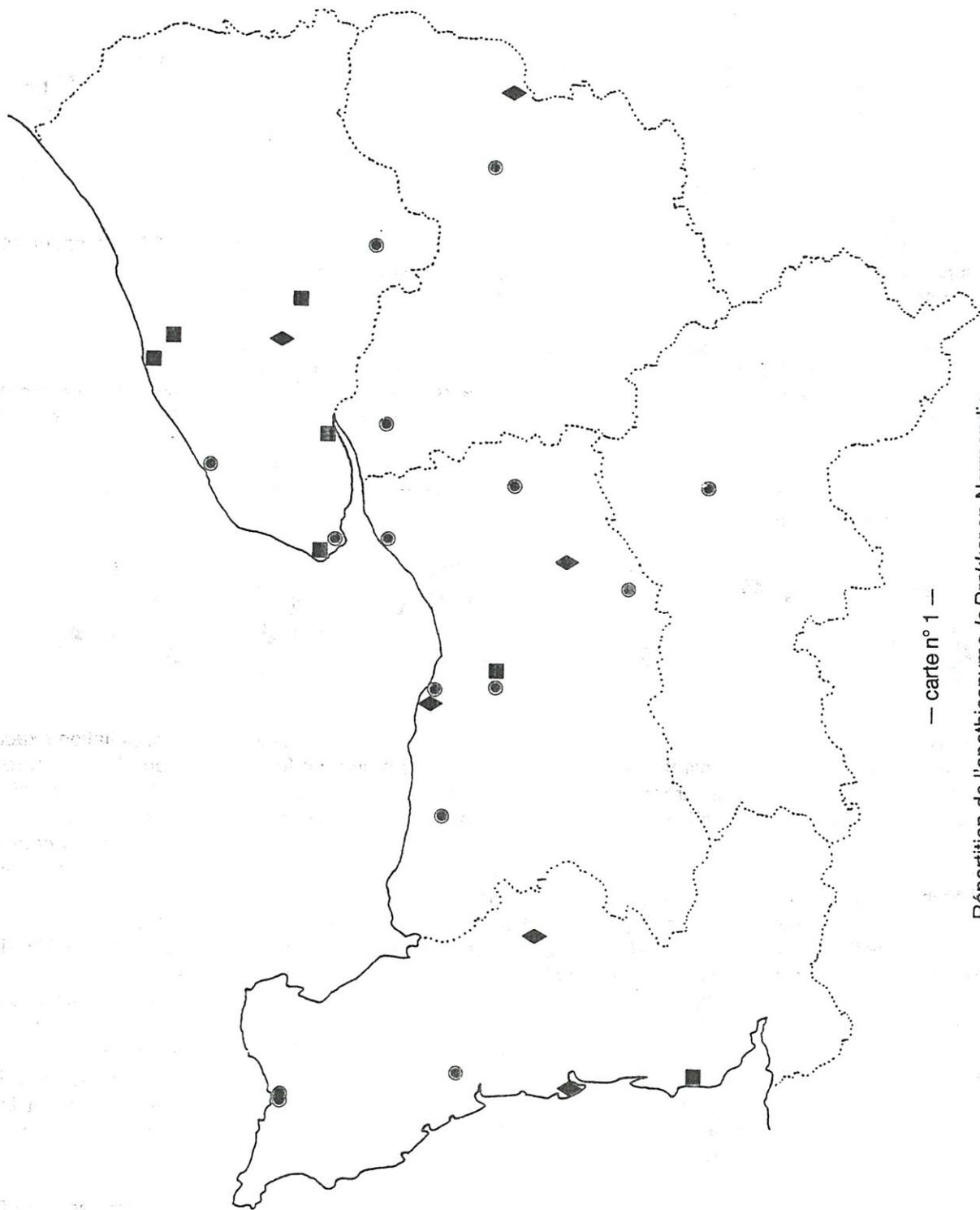
le **Drakkar.** — Le *drakkar* n'était pas, on le sait, le nom du navire des vikings (dont l'appellation exacte est l'*esnèque* < ancien norois *snækja*), mais celui de sa figure de proue, en forme de dragon (ancien norois *drakkar*, "dragon"); le mot est d'ailleurs totalement inconnu au Moyen-Âge, et ne semble faire son apparition en français qu'au début du 20^e siècle. C'est dire que les apothiconymes comportant ce nom sont tous récents. Ils participent en général du mouvement régionaliste qui s'est manifesté depuis cette époque, caractérisé par un intérêt renouvelé pour les choses scandinaves et la "normanitude"; ils se sont particulièrement multipliés après la seconde guerre mondiale, à l'occasion de la reconstruction. À ceci s'ajoutent souvent des préoccupations d'ordre touristique; nous en retrouverons d'autres traces plus loin.

Le type apothiconymique **le Drakkar** s'applique essentiellement à des restaurants et des débits de boissons, et, dans une moindre mesure, à des salles de spectacle. Sa répartition est assez frappante (voir carte n° 1), et donne une idée partielle de l'extension du sentiment d'identité régionale actuel en Normandie; on comparera avec profit cette répartition aux données de la carte n° 2, qui schématise l'extension de l'implantation scandinave aux 10-11^e siècles, ainsi que celle de l'une des pierres de touche du sentiment d'identité linguistique : la zone de non-palatalisation de *c + a* latin (normand *camp*, *vaque* face au français *champ*, *vache*). S'il n'y a évidemment aucun lien direct entre les zones de peuplement viking et les établissements nommés *le Drakkar*, il n'en reste pas moins que la présence de ces derniers atteste la vivacité du sentiment d'identité là où l'implantation a été la plus forte.

le **Drakkar.** — Restauration, hôtellerie : *Au Drakkar* 1996 PTT [Cherbourg, M; restaurant]; *Le Drakkar* 1996 PTT [Bayeux, C; restaurant]; *Le Drakkar* 1996 PTT [Deauville, Cn de Trouville-sur-Mer, C; restaurant]; *Le Drakkar* 1996 PTT [Lion-sur-Mer, Cn de Douvres-la-Délivrande, C; restaurant]; *Le Drakkar* 1996 PTT [Lisieux, C; restaurant]; *Le Drakkar*

⁵² "... je m'en allé loger à *la Galée* hors le Pont..." [JSG I 102; dimanche 22 juin 1550].

⁵³ On notera que, sur l'enseigne de cet estimable établissement caennais, figure une erreur historique de taille, puisque la date accompagnant la représentation du fameux navire est 1630 !

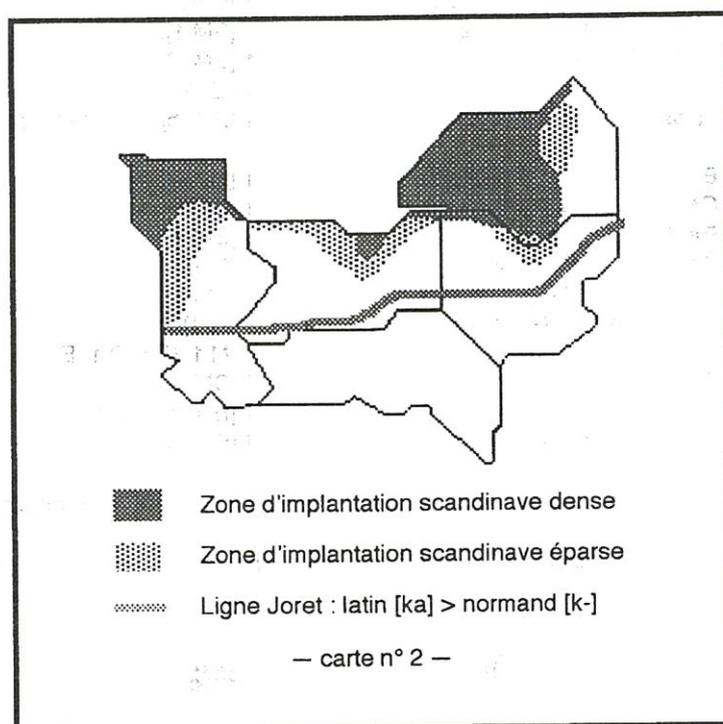


— carte n° 1 —

Répartition de l'apothiconyme le Drakkar en Normandie

● : Restaurants et bars; ◆ : Cinémas et théâtres; ■ : Divers.

1996 PTT [Gaillon, E; restaurant, crêperie, pizzeria]; *Le Drakkar* 1996 PTT [Pont-Audemer, E; hôtel-restaurant]; *Le Drakkar* 1996 PTT [Falaise, C; café bar, restaurant]; *Le Drakkar* 1996 PTT [Cherbourg, M; café bar, et académie de billards]; *Le Drakkar* 1996 PTT [La Haye-du-Puits, M; café bar]; *Le Drakkar* 1996 PTT [Caen, C; bar, brasserie]; *Le Drakkar* 1996 PTT [Nonant-le-Pin, Cn du Merlerault, O; café bar]; *Le Drakkar* 1996 PTT [Fécamp, SM; café bar]; *Le Drakkar* 1996 PTT [Le Havre, SM; café bar]; *Le Drakkar* 1996 PTT [Mont-St-Aignan, SM; café bar]. — Spectacles : *Le Drakkar* 1996 PTT [Agon-Coutainville, Cn de St-Malo-de-la-Lande, M; cinéma]; *Le Drakkar* 1996 PTT [St-Lô, M; cinéma]; *Le Drakkar* 1996 PTT [Dives-sur-Mer, Cn de Dozulé, C; cinéma]; *Le Drakkar* 1996 PTT [Luc-sur-Mer, Cn de Douvres-la-Délivrande, C; cinéma]; *Le Drakkar* 1996 PTT [Yvetot, SM; cinéma]; *Théâtre du Drakkar* 1996 PTT [St-Marcel, Cn de Vernon, E; théâtre]. — Artisanat; entreprises et organisations diverses : *Le Drakkar* 1996 PTT [St-Pair-sur-Mer, Cn de Granville, M; camping]; *Le Drakkar* 1996 PTT [St-Valéry-en-Caux, SM; garage]; *ULM Air Drakkar* 1996 PTT [Cideville, Cn de Yerville, SM; aéroclub, construction ULM]; *Atelier du Drakkar* 1996 PTT [Tancarville, Cn de St-Germain-de-Colbosc, SM; artisanat d'art]; *Drakkar Conseil* 1996 PTT [Caen, C; conseil en publicité]; *Drakkar* 1996 PTT [Le Havre, SM; conseil en communication]; *Association Drakkar* 1996 PTT [Angiens, Cn de Fontaine-le-Dun, SM].



Le développement du **chemin de fer**, et donc des **gares**, est abondamment évoqué par un grand nombre d'enseignes modernes, et correspond chronologiquement à l'apparition des *voyageurs* et autres *touristes* mentionnés plus haut. Notons, sans pouvoir l'expliquer, la prolifération du type **Hôtel du Chemin de Fer** en Haute-Normandie, alors qu'il est pratiquement inconnu de ce côté-ci de la Seine.

le Chemin de Fer. — Restauration, hôtellerie : **HÔTEL DU CHEMIN DE FER** 1986, *Hôtel du Chemin de Fer* 1996 PTT [Alençon, O; hôtel-restaurant]; *Hôtel Restaurant du Chemin de Fer* 1996 PTT [Château-sur-Epte, Cn d'Écos, E; hôtel-restaurant]; *Hôtel du Chemin de Fer* 1996 PTT [Vernon, E; hôtel-restaurant]⁵⁴; *Hôtel du Chemin de Fer* 1996 PTT [Doudeville, SM; hôtel-restaurant]; *Hôtel Restaurant du Chemin de Fer* 1996 PTT [Fécamp, SM; hôtel-restaurant]; *Hôtel du Chemin de Fer* 1996 PTT [Ferrières-en-Bray, Cn de Gournay-en-Bray, SM; hôtel-restaurant]; *Hôtel du Chemin de Fer* 1996 PTT [Harcanville, Cn de Doudeville, SM; hôtel-restaurant]; *Hôtel Du Chemin de Fer* 1996 PTT [Oissel, Cn de Sotteville-lès-Rouen, SM; hôtel-restaurant]; *Café du Chemin de Fer* 1996 PTT [St-Wandrille-Rançon, Cn de Caudebec-en-Caux, SM; café restaurant]; *Brasserie du Chemin de Fer* 1996 PTT [Yvetot, SM; café bar].

Les apothiconymes du type **NC de la gare** sont si nombreux que nous ne faisons pas figurer l'ensemble des formes, mais seulement leur fréquence par département. Les cas particuliers **gare maritime** et **gare routière** sont cités en entier.

⁵⁴ Judicieusement situé Place de la Gare.

Hôtel de la Gare :	27 [M 6, C 9, O 5, E 2, SM 5].
Hôtel de la Gare Rive Droite :	1 [SM 1].
Grand Hôtel de la Gare :	1 [O 1].
Hôtel Meublé de la Gare :	1 [SM 1].
Hôtel Restaurant de la Gare :	7 [M 3, C 1, O 1, SM 2].
Hôtel Bar de la Gare :	1 [E 1].
Hôtel du Commerce et de la Gare :	1 [M 1].
Restaurant de la Gare :	2 [SM 2].
Auberge de la Gare :	1 [SM 1].
Buffet de la Gare :	4 [C 2, O 1, E 1].
Bar de la Gare :	3 [SM 3].
Bar Hôtel de la Gare :	1 [SM 1].
Café de la Gare :	13 [M 2, C 2, O 2, E 4, SM 3].
Café Hôtel de la Gare :	1 [O 1].
Café Restaurant de la Gare :	1 [SM 1].
Café Bar de la Gare :	1 [SM 1].
Café Tabac de la Gare :	1 [E 1].
Tabac de la Gare :	1 [E 1; bureau de tabac].
Boucherie de la Gare :	1 [M 1].
Charcuterie de la Gare :	1 [SM 1].
Parfumerie de la Gare :	1 [SM 1].
Cordonnerie de la Gare :	1 [C 1].
Quincaillerie de la Gare :	1 [SM 1].
Carrosserie de la Gare :	1 [M 1].
Garage de la Gare :	7 [M 1, C 4, O 1, E 1].
Parking de la Gare :	1 [SM 1].
Automobiles de la Gare :	1 [E 1; garage].
Auto-École de la Gare :	4 [E 3, SM 1].

la Gare Maritime. — Restauration, hôtellerie : *Bar de la Gare Maritime* 1996 PTT [Cherbourg, M].

la Gare Routière. — Restauration, hôtellerie : *Hôtel de la Gare Routière* 1996 PTT [Lisieux, C]; *Pharmacie Gare Routière* 1996 PTT [Évreux, E].



ABRÉVIATIONS ET SOURCES

AAB : *Annuaire de l'Arrondissement de Bernay*, Brionne, 1923.

AC : Archives communales.

AP : Archives privées.

arr. : arrondissement.

ATB : Jacques Charles, "Les Animaux et la Toponymie dans la Région de Bernay", in *Cahiers Léopold Delisle* VII-4 (octobre-décembre 1958), pp. 15-21.

C : Calvados.

c : commune.

Cassini : carte de Cassini, 1757.

ch.-l. : chef-lieu.

CN : Cadastre Napoléonien.

Cn : canton.

CP : carte postale ~1900.

DTC : C. Hippeau, *Dictionnaire Topographique du Calvados*, Paris, 1883.

DTE : Marquis de Blossville, *Dictionnaire Topographique du Département de l'Eure*, Paris, 1877.

DTSM : Charles de Beaurepaire — Dom J. Laporte *Dictionnaire Topographique du Département de Seine-Maritime*, Paris, I : A-G 1982; II : H-Z 1984.

E : Eure.

f : ferme.

FMR : Dr Paul Germain, *Falaise dans la mémoire des rues*, éditions Charles Corlet, Condé-sur-Noireau, 1988.

h : hameau.

IEL : Abbé Piel, *Inventaire des Insinuations Ecclésiastiques du Diocèse de Lisieux*, Lisieux, 1891.

IGN : Cartes IGN.

INSEE : *Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits* de l'INSEE (Calvados, Eure, Seine-Inférieure 1946; Orne, Manche 1954).

LCEL : le Marquis de Frondeville, "Documents ayant trait à la Levée d'une Contribution extraordinaire sur la Ville de Lisieux en 1637", in *Études Lexoviennes* III, 1928, pp. 241-256.

LRT : *Liber rubeus. De censibus et redditibus Troamensis abbatiae*, 1234, ADC [DTC].

LXM : Olivier Buon, *Lisieux du début du XIII^e au milieu du XIV^e siècle*, *Notes d'histoire urbaine*, Mémoire de maîtrise, typographie, Caen, 1993.

M : Manche.

MG : Daniel Fauvel, "le marché de Goderville", in *Annales de Normandie*, mars 1978, pp. 65-72.

NC : nom commun.

NF : nom de famille.

NL : nom de lieu.

NP : nom de personne.

NS : nom de saint.

O : Orne.

p : paroisse.

PRSPD : Henri P. Vautorte, *La période révolutionnaire à St-Pierre-sur-Dives et dans les environs*, ouvrage dactylographié.

PTT : Annuaire téléphonique ou électronique des Postes et Télécommunications, puis France Télécom.

RHF : Pierre-Gilles Langevin, prêtre, *Recherches Historiques sur Falaise*, 1814, Falaise [?], rééd. Éditions du Bastion, 1987.

RTL : Rôle de Taille de Lisieux, 1684 [AP].

SM : Seine-Maritime.

SMC : Arcisse de Caumont, *Statistique Monumentale du Calvados*, Caen, 1867.

VDL : A. Guilmeth, *Ville de Lisieux*, 19^e s., rééd. Gérard Monfort, Brionne, 1980.



Dominique FOURNIER